

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

29 mars 2020

Documents d'information
ODGP/DER/Inf(2020)1

Rapport trimestriel des Bureaux du Conseil de l'Europe

Octobre - décembre 2019

A. BUREAUX DE LIAISON

Introduction

Les bureaux du Conseil de l'Europe en charge de la liaison avec une ou plusieurs organisations ou institutions internationales :

- représentent le Secrétaire Général auprès de la ou des organisations ou institutions internationales ;
- suivent les activités menées par la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) et rendent compte des développements pertinents concernant les activités et les politiques du Conseil de l'Europe ;
- soutiennent l'organisation et le suivi des réunions de coordination de haut niveau et des autres réunions ou manifestations entre le Conseil de l'Europe et la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) ;
- promeuvent une coopération effective entre le Conseil de l'Europe et la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) ;
- identifient les possibilités d'activités conjointes et apportent conseil et soutien pour la planification, la négociation, la mise en œuvre et les rapports de ces activités ;
- mènent une politique médiatique proactive afin d'améliorer la visibilité de l'Organisation.

Le présent document couvre la période d'octobre à décembre 2019. Suite à la décision [CM/Del/Dec\(2013\)1175/1.6F](#) du 3 juillet 2013, les rapports d'activité sont publiés tous les trois mois, à compter de la période juillet-septembre 2013.

Bruxelles – Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec l'Union Européenne

Eléments clefs et statistiques

Quelques statistiques pour toute l'année 2019 :

Total des messages d'information envoyés au siège	1655 (et environ 350 mots de gratitude renvoyés)
Notes pour les fichiers	261
Événements et visites organisés par le Bureau	139
Visiteurs externes au Bureau l'Office	843
Visiteurs du Conseil de l'Europe au bureau	114

Parmi ces visiteurs, le Bureau a accueilli, au cours de la période octobre-décembre, notamment :

- M. Frederic Dolt, membre du Cabinet du SG, 8 octobre
- Directeur Matjaz Gruden, DG II, 10 octobre
- Secrétariat et délégation du GREVIO, 7-11 octobre
- M. Miroslav Papa, Directeur du Cabinet du SG, 7-8 novembre
- Président du GREVIO, 18 novembre
- Directeur Jorg Polakiewicz, DLAPIL, et M. Gianluca Esposito, Secrétaire Exécutif GRECO, 16 décembre

Autres réunions impliquant le Bureau

Le chef de bureau a rencontré différents fonctionnaires de l'UE, en plus des réunions organisées pour les visiteurs susmentionnés. Il a participé à la réunion du groupe interservices de l'UE. Il a rencontré divers fonctionnaires dans les cabinets les plus concernés de la nouvelle Commission, après son entrée en fonction le 1er décembre 2019. Il a également rencontré le président du SEAE du COPS, Comité politique et de sécurité, et le président du SEAE du « COHOM » (travail du Conseil groupe sur les questions relatives aux ressources humaines dans les relations extérieures) et avec d'autres fonctionnaires du SEAE. Il a représenté l'organisation lors d'une conférence organisée par le CESE (Comité économique et social européen) sur les droits fondamentaux et l'état de droit dans l'UE. Il a eu une réunion avec la branche bruxelloise de Human Rights Watch. Il a reçu une délégation conduite par la mission ukrainienne auprès de l'UE. Il a rencontré le nouvel observateur permanent du Canada auprès du CdE, l'ambassadeur Robert Sinclair.

Divers groupes d'experts du CdE se sont réunis au Bureau, tels qu'une délégation du GREVIO, un groupe d'experts sur les langues minoritaires, un groupe sur la convention de « trucage de matchs » (Macolin), des collègues de l'accord partiel sur la carte des jeunes et du partenariat pour la jeunesse et collègues de la DGII sur les installations sportives et les bases de données

Le Bureau a accueilli une délégation du Sénat français, préparant un rapport sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (9/12). Le Bureau a également accueilli un groupe de visiteurs de Géorgie. Elle a eu la visite du Dr Marianne Mengus, médecin de l'Organisation, d'un collègue du Département de la sûreté et de la sécurité et d'un collègue de la Direction du contrôle interne.

Le Bureau a participé ou accompagné des collègues aux principaux événements suivants :

- Atelier sur les Roms organisé par la DG Just, avec des collègues de la DGII, 1-2 octobre
- Conférence sur la protection de l'espace civique dans l'UE, organisée par le HCDH, les 10 et 11 octobre, avec un représentant du Bureau du Commissaire aux ressources humaines
- GT du Conseil de l'UE sur les droits fondamentaux (« FREMP »), avec un membre de la Commission de Venise, 23 octobre
- Commission EP-LIBE, 6 novembre, échange sur la liberté des médias avec la DGI
- Échange sur les pratiques en santé mentale, avec la société civile (25 novembre) au Bureau, avec la DGI
- Régions interculturelles, avec la DG II, 5 novembre
- Réunions sur la violence à l'égard des femmes et les questions de genre avec la Commission (DGII)
- Événement de la présidence finlandaise sur les entreprises et les droits de l'homme, avec la DGI, 2 décembre
- Audition conjointe, commissions FEM FEM et LIBE du PE, avec un représentant de la Commission de Venise, autour de la Convention d'Istanbul, 2 décembre

Il a suivi de près l'évolution des politiques de l'UE intéressant directement l'Organisation, telles que l'élargissement, le partenariat oriental, l'état de droit et divers sujets liés aux ressources humaines, et a maintenu des contacts réguliers avec les institutions de l'UE à cette fin. Le Bureau a établi des contacts avec la future présidence croate (janvier-juillet 2020). Il a également suivi de près avec la Commission le processus de sélection des projets SRSS pour 2020.

Le Bureau a représenté le CdE au Forum annuel des ONG européennes sur les ressources humaines (3-4 / 12), au Forum annuel sur les Balkans occidentaux (3/12), au sein du réseau thématique sur les enfants, organisé par le Centre européen des fondations (3 / 12), lors de la présentation des nouvelles priorités de la présidence croate (4/12), lors de la réunion du SEAE sur les développements numériques et les ressources humaines et lors de la réunion de la plateforme du partenariat oriental I (17/12).

Le Bureau a eu des réunions bilatérales avec des fonctionnaires de la Commission et ses DG compétentes, principalement la DG Just, la DG Home et la DG Near. Il a également rencontré des fonctionnaires du SEAE (notamment la nouvelle équipe de l'UE SR pour les RH), ainsi que du Parlement européen.

Il a également eu des contacts avec diverses organisations de la société civile, telles qu'Europaia, le groupe de réflexion du Centre international de Bruxelles, le CCBE (barreau européen), Human Rights Watch, Amnesty international et bien d'autres.

En termes de programmes, le Bureau a participé (15-16/10, Strasbourg) à la réunion du tableau de bord 2019 avec l'UE, à la réunion du comité de pilotage du programme conjoint «PGG» et aux réunions d'information avec des représentants des délégations de l'UE dans les pays du partenariat oriental. Le Bureau a eu et / ou accompagné des collègues aux réunions avec la DG NEAR, avec SRSS et avec la DG JUST.

Le Secrétariat du Groupe Pompidou, basé à Bruxelles, a participé à de nombreuses réunions telles que: la réunion annuelle du groupe de travail sur le contrôle des précurseurs de drogues (1-3 / 10, Lisbonne), la réunion sur l'aviation générale lors de la « réunion Airpol » annuelle (16-17 / 10, Lisbonne) et lors de la première réunion Interpol - RiSCC sur «Internet en tant que facilitateur des mécanismes de traite» (Lyon, 23-24 / 10), la réunion des correspondants permanents à Strasbourg (18-21 / 11). Il a organisé sa 3e réunion annuelle sur l'aviation

générale : 26-28/11, La Valette, Malte. Ce fut notamment l'occasion de faire ses adieux à M. Verachtert, fonctionnaire belge détaché, qui a travaillé pendant 6 ans pour le Groupe Pompidou au sein du Bureau.

La réunion du conseil d'administration du partenariat pour la jeunesse, 13/12, a impliqué la DG II et les directeurs compétents de la Commission (EAC). Il s'est déclaré pleinement satisfait de la mise en œuvre du plan de travail 2019 par l'équipe de partenariat jeunesse UE-Conseil de l'Europe et a approuvé le plan de travail pour 2020.

Le Bureau a suivi les discussions et fait rapport sur les différentes commissions du PE et a rendu compte des différentes étapes menant à la nomination des commissaires qui ont ensuite formé la nouvelle commission. Il a également rendu compte des événements organisés par la présidence finlandaise, ainsi que d'autres événements et discussions sur divers sujets, tels que, par exemple: la gouvernance de l'internet, les politiques migratoires de l'UE, l'IA, le 10e anniversaire de la charte des FR de l'UE, les droits de l'enfant, la politique d'élargissement de l'UE et les «défis croissants des relations UE-Turquie», victimes du terrorisme, le rapport IDEA 2019 sur la démocratie et la conférence IDEA 30 ans après la chute du mur de Berlin, l'accord vert de l'UE, la journée européenne des personnes handicapées, criminalité organisée, cyber-politique, BREXIT, islamophobie, etc.

Le Bureau a accueilli son nouveau conseiller politique, un diplomate russe détaché auprès du Bureau.

Médias et visibilité

Le porte-parole / responsable des médias a coordonné les travaux de communication autour de la Journée mondiale et européenne contre la peine de mort, la Journée européenne contre la traite, le premier rapport d'évaluation du GRETA sur la Turquie, le rapport du CPT sur l'Écosse, la réunion de décembre du Comité des Ministres sur l'exécution des arrêts de la CEDH, la Journée des droits de l'homme, la visite du Secrétaire Général en Turquie et le lancement du nouveau projet de facilité horizontale lié au plan d'action de la Turquie pour les droits de l'homme.

Il a également maintenu ses contacts réguliers avec les médias basés à Bruxelles et effectué des travaux sur les médias sociaux sur un large éventail de questions, notamment les sessions d'octobre de l'APCE et du Congrès, deux réunions plénières de la Commission de Venise, la déclaration du Commissaire sur la politique migratoire de l'UE, le rapport GRETA sur la Suisse, La Tunisie rejoint la Convention de Lanzarote, le Forum mondial de la démocratie, la Journée des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Journée européenne contre les abus sexuels sur les enfants, le rapport GREVIO sur la France, les déclarations du Secrétaire général et du Commissaire aux droits de l'homme sur la Hongrie, La Slovaquie et la Turquie, la déclaration de l'APCE sur l'adhésion de l'UE à la CEDH, un article d'opinion du GRECO sur la corruption dans les Balkans occidentaux et des rapports du GRECO sur la Pologne et la Grèce, le lancement du Système européen d'information sur les droits fondamentaux (EFRIS) et divers arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme

En outre, le porte-parole / responsable des médias a organisé un entretien d'Euronews avec le secrétaire exécutif du GRECO à Bruxelles et a effectué les travaux préparatoires de la prochaine conférence de presse à Ljubljana, de la réunion du CM-DH de décembre sur l'exécution des arrêts de la CEDH et sur celle du secrétaire général. visite en Turquie. Il a continué à travailler sur des projets de communication en cours liés à la Convention

européenne des droits de l'homme et au 70e anniversaire de la convention. Il a également présenté le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme à une réunion d'information à l'intention des journalistes nouvellement arrivés à Bruxelles, organisée par l'Association internationale de la presse, et a participé à des réunions de coordination avec des homologues du Service européen pour l'action extérieure et de l'UE. Agence des droits fondamentaux.

Il a participé à la première réunion d'une équipe de projet interinstitutionnelle sur la communication en matière de droits de l'homme, coordonnée par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et impliquant des représentants de plusieurs autres organisations internationales. Il a également participé à un atelier de 3 jours sur le tournage et le montage à Strasbourg.

Genève – Bureau faisant office de délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève

Le Chargé d'affaires a.i. de la délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales, M. Jean Claus, a facilité la participation de M. Christophe Poirel, directeur des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, à la 70e session annuelle du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui s'est tenue à Genève du 7 au 11 octobre 2019). M. Poirel était chef de la délégation du Conseil de l'Europe et s'est adressé à la session plénière au nom du Conseil de l'Europe lors du segment de haut niveau sur l'apatridie. Le Chargé d'Affaires a.i. de la Délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève a été présente tout au long de la session du Comité exécutif.

Le 9 octobre, en prévision de la Journée mondiale et européenne contre la peine de mort, le chargé d'affaires a.i. de la délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations unies et d'autres organisations internationales a transmis à Mme Michelle Bachelet, Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, la déclaration commune du haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au nom de la Communauté européenne Européenne et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à l'occasion de la Journée européenne et mondiale contre la peine de mort du 10 octobre 2019. Il a également transmis le lien vers la campagne que la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit du Conseil de l'Europe L'Europe avait lancé sur ses réseaux sociaux.

Le Chargé d'affaires a.i. de la délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales a facilité la participation d'une délégation du Conseil de l'Europe à la réunion régionale organisée par les Nations Unies pour l'Europe économique à Genève les 29 et 30 octobre, intitulée « Engagements pris à Beijing en faveur de résultats transformateurs d'ici 2030 - Égalité entre les sexes dans la région de la CEE ». Le CdE a réalisé à cette occasion une présence extrêmement visible et appréciée, notamment à travers les discours du Président et du Vice-président du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) et le Président de la Commission pour l'égalité des genres, ainsi comme par l'organisation de deux événements parallèles. La première était intitulée « La Convention d'Istanbul dans la pratique : prise en charge globale des victimes de violences sexuelles » (organisée conjointement avec la Mission belge auprès des Nations Unies). Le second était intitulé « Mettre fin à la violence contre les femmes et les filles : prévalence, propositions et partenariats » (organisé conjointement avec la coalition des ONG CSW à Genève et coparrainé par ONU Femmes, la Présidence française du Conseil de l'Europe et la Mission canadienne à l'ONU).

Le Chargé d'affaires a.i. de la délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales a facilité la participation d'un représentant du Conseil de l'Europe à la réunion intersessions du Conseil des droits de l'homme pour le dialogue et la coopération sur les droits de l'homme et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 Développement durable, qui s'est tenue à Genève le 3 décembre.

Le Chargé d'affaires a.i. de la délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales a également facilité la participation d'une délégation du Conseil de l'Europe au tout premier Forum mondial sur les réfugiés organisé par le HCR, qui s'est tenu à Genève les 17 et 18 décembre 2019, avec une session

préparatoire le 16 décembre. Le Forum était organisé conjointement par le Gouvernement suisse.

Le Secrétaire général des Nations Unies était présent à Genève et s'est adressé au Forum à son ouverture le 17 décembre. Le Président du Costa Rica, le Premier Ministre du Pakistan, le Vice-Premier Ministre de l'Éthiopie, le Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne et le Président de la Turquie se sont également adressés au Forum en leur qualité de co-organisateurs.

Le Forum a réuni 3000 participants (États, OIG, ONG, réfugiés, représentants du secteur privé, société civile, universitaires et représentants des sports). Plus de 700 promesses ont été soumises, parmi lesquelles la promesse du Conseil de l'Europe sur le soutien à l'accès à l'éducation par le biais du Conseil de l'Europe a développé avec succès un passeport européen de qualification pour les réfugiés.

Le chef de la délégation du Conseil de l'Europe était M. Christophe Poirel, directeur des droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Lors de la session préparatoire du 16 décembre, le chef du Département de l'éducation du Conseil de l'Europe et un collègue ont présenté le passeport européen de qualification du Conseil de l'Europe pour les réfugiés.

Le conseiller politique du Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés a participé à la session plénière des 17 et 18 décembre.

Le 18 décembre, M. Christophe Poirel, Directeur des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, s'est adressé à la session plénière du Forum.

Le Chargé d'Affaires a.i. de la Délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève était présente tout au long du Forum.

Vienne – Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec l'OSCE et d'autres organisations internationales, faisant aussi office de délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne

Participation aux réunions du Conseil permanent de l'OSCE :

- 1242e Conseil permanent de l'OSCE, 3 octobre
- 1243e Conseil permanent de l'OSCE, 10 octobre
- 1244e Conseil permanent de l'OSCE, 17 octobre
- 1245e Conseil permanent de l'OSCE, 31 octobre
- 1246e Conseil permanent de l'OSCE, 7 novembre
- 1247e Conseil permanent de l'OSCE, 14 novembre
- 1248e Conseil permanent de l'OSCE, 21 novembre
- 1249e Conseil permanent de l'OSCE, 28-29 novembre
- 1252e Conseil permanent de l'OSCE, 12 décembre
- 1253e Conseil permanent de l'OSCE, 19 décembre

Participation à des comités d'experts et à des conférences

- Réunion de mise en œuvre des dimensions économiques et environnementales de l'OSCE 2019, 14-15 octobre
- Journée internationale contre la traite des êtres humains, manifestation organisée par le gouvernement autrichien, 16 octobre
- 6ème réunion intersessions du 62ème CND, 16-18 octobre
- Conférence au Forum Bruno Kreisky par le président en exercice de l'OSCE, le ministre Miroslav Lajčák, 17 octobre
- Réunion conjointe du Comité de sécurité et du Comité de la dimension humaine consacrée à la prévention et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, 29 octobre
- Journées de la sécurité de l'OSCE avec CHR Dunja Mijatovic, 8 novembre
- 30e réunion CoE - Groupe de coordination de l'OSCE, 15 novembre
- Inauguration de la Conférence de Vienne sur les migrations 2019, organisée par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), 21 novembre
- « Points de discussion » - rencontre avec le philosophe et historien Ivan Krastev; événement organisé par SG Thomas Greminger en souvenir de la chute du rideau de fer, 26 novembre
- 26e Conseil ministériel de l'OSCE à Bratislava, 5-6 décembre
- Visite de la Secrétaire générale Marija Pejčinović-Burić à Vienne (OSCE, ONU, République d'Autriche), 11-13 décembre
- Visite à l'Association autrichienne pour la politique européenne (Österreichische Gesellschaft für Europapolitik), 17 décembre
- Conférence marquant la Journée internationale des migrations 2019, 18 décembre

Dialogue bilatéral

- Visite du chef de bureau à l'Institut de droit européen, Vienne, 8 octobre
- Visite à l'Académie diplomatique de Vienne (préparation de la visite du SG), 6 novembre
- Rencontre avec Philippe Tremblay, Relations extérieures de l'OSCE (préparation de la réunion du groupe de coordination), 12 novembre
- Réunion avec le département de l'OSCE du MAE d'Autriche (préparation de la visite du SG), 13 novembre

Varsovie – Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec les organisations ou institutions internationales à Varsovie, en particulier avec l'OSCE/BIDDH et la Communauté des Démocraties

Visites/rencontres de haut niveau

10 décembre - rencontre avec la Première directrice adjointe du Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme (OSCE/ BIDDH), Mme Katarzyna Gardaphadze

Activités du Bureau

Améliorer la coopération avec l'OSCE/BIDDH – En novembre 2019, le CdE et le OSCE/ BIDDH ont conclu l'échange de lettres sur le renforcement de la coopération entre les deux institutions dans certains domaines. Les chefs des deux institutions ont convenu de promouvoir davantage les relations mutuelles, notamment dans les domaines de la tolérance et de la non-discrimination, de la migration, de l'État de droit, de la gouvernance démocratique, des questions roms et sintis, de l'égalité des sexes, ainsi que de la communication sur les valeurs démocratiques et les droits de l'homme. La Direction des Relations Extérieures et le Bureau ont coordonné le processus.

Hors les contacts consacrés à la conclusion de l'échange de lettres et des réunions de haut niveau susmentionnées le Chef du Bureau et les experts du Conseil de l'Europe ont régulièrement assisté aux conférences et consultations organisées ou facilitées par l'OSCE/ BIDDH y compris : (i) réunion de travail Impact des jugements de la CJUE de 2019 sur le système judiciaire polonais, (ii) événement sur La promotion de la participation politique et du leadership des femmes: Expériences de la Pologne, de la Finlande et au-delà et (iii) Troisième Congrès national des droits de l'homme organisé par le Commissaire aux droits de l'homme en Pologne et par l'OSCE/ BIDDH, au cours de laquelle M. Patrick Penninckx, chef du Département de la société de l'information, a fait une présentation sur les activités du CdE dans le domaine des droits de l'homme et de l'intelligence artificielle.

Poursuite de la coopération avec la Communauté des Démocraties (CdD) – Le Bureau a suivi attentivement le début de la présidence roumaine du CoD, en particulier les préparatifs de la conférence ministérielle de 2020 à Bucarest (25-26 juin) et la 70e réunion du comité exécutif du CdD, qui a notamment débattu de la question du recul démocratique parmi les membres. et les non-membres du CdD, l'ingérence autoritaire ainsi que la radicalisation d'extrême droite en tant que défis clés pour le progrès démocratique et ont salué l'adhésion de la Géorgie et de la Macédoine du Nord au Conseil des gouverneurs de la Communauté. Pour cette raison les consultations régulières ont été maintenues avec les représentants du Secrétariat Permanent de la CdD.

Assurer la visibilité du Conseil de l'Europe - Hors des rencontres organisées par l'OSCE/ BIDDH et CdD, le Chef du Bureau a régulièrement attendu les rencontres, les séminaires et les conférences aux sujets pertinentes des activités du Conseil de l'Europe. Ceux-ci ont inclus entre autres : (i) Dialogue de Varsovie pour la démocratie - édition 2019 - La liberté de religion ou de conviction en comme un pilier de la démocratie, organisé par le Ministère des Affaires étrangères de la Pologne, (ii) groupe de travail Le verdict de Strasbourg n'est pas la fin. Comment mettre en œuvre efficacement les jugements de la CEDH?, organisé par la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme, (iii) 13e Séminaire de Varsovie sur les droits de l'homme - Droits de l'enfant à la lumière de la Convention européenne des droits de l'homme, organisé par le Ministère des Affaires étrangères de la Pologne et (iv) table ronde Comment l'Europe

peut défendre l'ordre mondial libéral, organisé par la Fondation Stefan Batory, le Conseil européen des relations étrangères et l'ambassade de Finlande à Varsovie.

HoO a également participé aux cérémonies de remise (i) du Badge d'honneur du mérite pour la protection des droits de l'homme au prof. András Sajó, ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme par le commissaire aux droits de l'homme de Pologne, Adam Bodnar et (ii) le prix du Chevalier de la liberté à M. Torbjorn Jagland, ancien secrétaire général du CdE par la Fondation Casimir Pulaski.

B. BUREAUX DE TERRAIN ET DE PROGRAMMES

Introduction

Sur la base de la Résolution [CM/Res\(2010\)5](#), les bureaux du Conseil de l'Europe dans les États membres et les États non-membres :

- représentent le Secrétaire Général auprès des autorités nationales du pays hôte ;
- promeuvent et soutiennent les politiques et activités des autorités nationales, ainsi que celles des organes du Conseil de l'Europe, liées au statut de membre du Conseil de l'Europe ;
- apportent conseil et assurent le soutien et la coordination d'ensemble sur place avec les autorités nationales pour la planification, la négociation et la mise en œuvre en temps voulu des activités de coopération ciblées du Conseil de l'Europe, y compris les Programmes conjoints avec l'Union européenne et d'autres donateurs ;
- facilitent l'identification des besoins pour le renforcement des capacités, en coopération avec les autorités nationales ;
- conduisent des activités de mobilisation de ressources financières pour des projets spécifiques ;
- coordonnent les activités dans le pays avec les autres organisations et institutions internationales (UE, OSCE, ONU) et d'autres partenaires internationaux et locaux actifs dans le pays ;
- mènent une politique médiatique volontariste, en étroite collaboration avec la Direction de la Communication, en vue d'améliorer la visibilité de l'Organisation, de ses valeurs et de ses activités auprès du grand public.

Le présent document couvre la période de rapport d'octobre à décembre 2019. A la suite de la décision [CM/Del/Dec\(2013\)1175/1.6F](#) du 3 juillet 2013, les rapports d'activité seront publiés tous les trois mois, à compter de la période juillet-septembre 2013.

Bakou

Situation du Bureau

Équipe principale : 5 personnes, Personnel affecté au projet : 6 personnes , Total : 11 personnes.

Le Bureau met en œuvre 4 projets, dont 3 sont co-financés par l'UE, à savoir les projets intitulés « Renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en Azerbaïdjan », « Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux en Azerbaïdjan » et « Poursuite du soutien à la réforme pénitentiaire en Azerbaïdjan – 2 », qui sont mis en œuvre dans le cadre de la deuxième phase du Partenariat pour une bonne gouvernance (PGG). Le projet sur « L'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté des médias en Azerbaïdjan » est financé par une contribution volontaire/un donateur.

État de mise en œuvre des projets

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en Azerbaïdjan » : (i) 20 juges et 22 membres du personnel judiciaire ont été formés aux outils et à la méthodologie du CEPEJ relatifs aux Rapports de performance des tribunaux ; (ii) des experts du CEPEJ ont effectué une mission en vue de mettre au point une feuille de route pour la diffusion des outils du CEPEJ au niveau national ; (iii) des mécanismes alternatifs d'application des lois (par des agences privées, par exemple) et un projet de Code d'application des lois ont été examinés lors d'une réunion de travail à laquelle ont participé les experts du CEPEJ et des représentants de la Direction générale de l'application des lois du ministère de la Justice.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le recouvrement des avoirs en Azerbaïdjan » : Un groupe de procureurs, de juges et d'autres agents des organes pertinents d'application de la loi ont été formés à l'entraide judiciaire dans les enquêtes relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux/le financement du terrorisme (LBC/FT). En outre, dans le cadre du projet, les agents du Service de surveillance financière (FMS) et de la Direction anti-corruption ont suivi une formation de cinq jours sur les renseignements de sources ouvertes (*Open Source Intelligence*, ou OSINT). Les agents du FMS ont aussi été formés à la préparation de produits d'analyse stratégique de qualité, à la compréhension des tendances en matière de blanchiment de capitaux/financement du terrorisme et à la prévention de ces menaces.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Poursuite du soutien à la réforme pénitentiaire en Azerbaïdjan – 2 » : La version azerbaïdjanaise de la Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur le Code européen de déontologie pour le personnel pénitentiaire a été transmise aux services pénitentiaires afin de lancer les consultations sur la nécessité d'adopter le Code national de déontologie ou de modifier le Code d'éthique existant en vue de mettre la législation nationale pertinente en conformité avec la Recommandation susmentionnée. Les prochaines étapes de la mise en œuvre de cette dernière au niveau national seront décidées en fonction des commentaires des autorités.
- Plan d'action « L'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté des médias en Azerbaïdjan » : La conférence de lancement du projet s'est tenue le 6 novembre à Bakou, avec la participation d'environ 40 représentants des autorités, de la société civile et d'organisations internationales et d'ambassades, ainsi que des universitaires et des journalistes. L'équipe de projet a commencé à travailler sur (i) l'élaboration d'une analyse en vue de la révision du cadre législatif national dans le domaine pertinent, (ii, iii) l'élaboration de deux manuels sur la « déontologie journalistique » et « l'égalité de genre et la liberté des médias », (iv) la collecte

de données sur le genre dans les médias azerbaïdjanais, en collaboration avec des experts internationaux et locaux.

Autres activités à signaler

- 2 et 3 octobre : Le Chef du Bureau a rencontré le Chef de la délégation de l'UE en Azerbaïdjan, Kestutis Jankauskas, et la Cheffe de département au ministère des Affaires étrangères et coordonnatrice nationale du PGG, Farah Ajalova, pour une consultation sur les projets menés dans le cadre du Partenariat ;
- 3 octobre : Le Chef du Bureau a co-présidé la réunion du Comité directeur local du PGG, organisée à Bakou ;
- 8 novembre : La réunion du groupe de travail thématique sur la démocratie et la gouvernance des organisations partenaires pour le développement a été organisée par le Bureau, et co-présidée par le Chef du Bureau ;
- 15 novembre : Le Chef du Bureau a prononcé une allocution lors de la conférence internationale sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme ;
- 25 novembre : Le Chef du Bureau a prononcé une allocution lors du lancement de la campagne de 16 jours pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ;
- 28 et 29 novembre : Le Chef du Bureau a ouvert des séminaires juridiques destinés aux juges de la Cour suprême, aux procureurs et aux juges sur l'amélioration du système judiciaire azerbaïdjanais et son adaptation à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- 10 décembre : Le Chef du Bureau et son adjoint ont participé à l'événement de commémoration de la Journée internationale des droits de l'homme ;
- 20 décembre : Le Chef du Bureau a participé à la réunion organisée par la délégation de l'OSCE/BIDDH en vue de collecter des informations sur l'environnement.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 7-9 octobre : mission du CEPEJ en Azerbaïdjan.

Belgrade

Situation du Bureau

Équipe principale : 6 personnes ; Personnel affecté au projet : 22 personnes ; Total : 28 personnes.

Au cours de la période considérée, le Bureau a mis en œuvre 12 projets, dont 11 sont co-financés par l'UE [10 dans le cadre de la deuxième phase de la Facilité horizontale ROMACTED, et un par une Contribution volontaire (CV) du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères]. En outre, un projet de lutte contre le blanchiment de capitaux, financé par une CV de la Suède (Sida), a été signé en décembre et sera mis en œuvre jusqu'en 2022.

État de mise en œuvre des projets

- Facilité horizontale UE/CdE « Une éducation de qualité pour tous » (ED Qualité-Serbie) » : 40 écoles supplémentaires de Serbie ont accepté de participer à la mise en œuvre du Cadre de compétences pour une culture de la démocratie dans l'éducation, ce qui porte le nombre total d'établissements pilotes à 60. Les enseignants des écoles participantes (de la 1^e phase de la Facilité horizontale) ont fait office de formateurs pour les nouvelles écoles. Des plans d'action ont été mis au point et des matériels de visibilité et des outils pédagogiques ont été distribués aux 60 établissements pilotes. Par ailleurs, des responsables du ministère de l'Éducation et des représentants des Services de l'Éducation du Royaume-Uni (Angleterre, Écosse et Pays de Galles) ont conclu un accord de coopération au cours d'une visite d'étude effectuée dans le cadre de la Facilité horizontale du CdE en novembre.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues ou condamnées en Serbie - Phase II » : la Stratégie en matière de santé mentale et le Plan d'action correspondant ont été officiellement approuvés. Dans le cadre d'un nouveau cycle de formations en cascade, cinq formations destinées aux agents de police sur la prévention de la torture ont été dispensées à 120 hauts cadres de la police. L'élaboration de curriculums pour les formations entre pairs sur les nouveaux programmes relatifs aux traitements dans les prisons est en cours, de même que des études comparatives sur les bonnes pratiques relatives aux mécanismes/procédures de plainte concernant les mauvais traitements/actes de torture infligés par la police et à la coopération entre la police et le personnel médical concernant les garanties médicales.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer les capacités des services pénitentiaires en matière de lutte contre la radicalisation dans les établissements pénitentiaires des Balkans occidentaux » : Le 3^e volet, spécifique à la Serbie, a été présenté lors de la conférence de lancement officiel du projet, organisée à Sarajevo les 22 et 23 octobre. La 1^e réunion du Comité directeur, qui a eu lieu le 23 octobre, a abouti à l'adoption du programme de travail semestriel (1^{er} octobre 2019 – 31 mars 2020). Une mission d'évaluation des besoins et des risques a été conduite du 12 au 14 novembre. Par ailleurs, le projet de rapport d'évaluation sur la radicalisation dans les prisons en République de Serbie et la prévention de ce phénomène a été établi et sera présenté aux partenaires nationaux lors de la table ronde prévue le 29 janvier à Belgrade.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer les recours juridiques efficaces face aux violations des droits de l'homme » : Lors de la Conférence du CdE sur la lutte contre les mauvais traitements, des représentants de haut niveau des gouvernements et systèmes judiciaires de la Croatie, du Monténégro, de la Macédoine du Nord et de la Serbie se sont entendus sur un ensemble de mesures/actions visant à éradiquer les mauvais traitements infligés par les forces de l'ordre. La première formation sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme a réuni 24 jeunes juristes, et 30 juges et auxiliaires de

justice ont assisté à un séminaire sur les derniers arrêts et décisions de la Cour concernant le droit à un procès dans un délai raisonnable.

- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer l'indépendance et la responsabilité des juges » : Dans le cadre des efforts de renforcement de la visibilité, une activité de promotion de 3 jours a été organisée à l'occasion de la Conférence annuelle des juges, qui s'est déroulée du 10 au 12 octobre. Des consultations ont été tenues avec le Procureur général sur le renforcement de l'autonomie du ministère public grâce à la consolidation des résultats obtenus lors de la première phase. Un accord a été conclu avec le Bureau de la Coopération avec les organisations de la société civile sur une méthode harmonisée pour l'inclusion de la société civile dans les activités de renforcement des capacités destinées aux juges et aux procureurs. Le 2 décembre, un soutien a été apporté aux groupes de travail du ministère de la Justice sur l'éthique et la discipline judiciaires en vue du développement de la législation relative à la justice, qui s'inscrira dans le cadre de la réforme de la Constitution.
- Facilité horizontale UE/CdE « Prévention et lutte contre la traite des êtres humains en Serbie » : un atelier multidisciplinaire sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation par le travail a été assuré avec succès les 26 et 27 novembre à Sabac. En outre, le Bureau a organisé une réunion du groupe de travail sur le fonctionnement et les besoins en formation du personnel dans les refuges pour les victimes de la traite.
- Facilité horizontale UE/CdE « Promouvoir la diversité et l'égalité en Serbie » : Au cours de la période de référence, le projet de loi sur l'interdiction de la discrimination a été retiré de la procédure législative d'adoption en raison de plaintes concernant l'absence d'un processus de consultation approprié. Par ailleurs, le Bureau a organisé un événement avec *Youth Initiative for Human Rights* le 15 octobre à Belgrade pour renforcer la visibilité du CdE dans ce domaine, ainsi qu'un forum public sur la situation des groupes sociaux les plus vulnérables et la réponse des communautés, en coopération avec ROMACTED, le 5 décembre à Nis.
- Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Serbie, JUFREX » : Au cours de la phase initiale, de nombreuses réunions avec les partenaires du projet ont été organisées, et le mécanisme de mise en œuvre a été affiné. La 1^e réunion du Comité directeur a été organisée avec succès le 11 octobre. Un accord de subvention avec l'École de la magistrature a été préparé (en attendant le feu vert de la Commission européenne).
- 2^e phase de la Facilité horizontale JUFREX : des matériels de visibilité ont été mis au point et imprimés.
- Programme conjoint UE/CdE « ROMACTED : Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local » : Le programme a continué de soutenir la réalisation des priorités des groupes d'action communautaire roms locaux : dans le cadre du programme de subventions de faible montant, les 11 communes participantes se sont vu accorder des aides, qui seront versées à compter du 20 décembre. Pour marquer la Journée internationale des droits de l'homme, célébrée le 10 décembre, ROMACTED a organisé un forum public à Nis sur la situation des Roms, un des groupes les plus vulnérables de Serbie.
- Programme conjoint UE/CdE « Gestion des ressources humaines au sein des collectivités locales – phase 2 » : Cinquante collectivités locales ont été sélectionnées pour la mise en œuvre du dispositif de soutien municipal. Des mémorandums d'accord ont été signés entre les collectivités locales, le ministère d'État compétent et le CdE. Le Programme de formation à la gestion a été adopté avec les parties prenantes. L'analyse relative à l'introduction du Cadre de compétences au niveau local est achevée, de même que la feuille de route pour le nouveau cadre juridique, y compris les instructions destinées aux collectivités locales concernant le système de formations professionnelles. Divers programmes d'apprentissage à distance et formations régionales ont été conçus par la Conférence permanente des villes et municipalités, partenaire chargé de la mise en œuvre du projet.
- Contribution volontaire au projet « Renforcer le processus de réforme de la justice en Serbie » : Près de 100 juges ont été formés à la manière de reconnaître les influences indues

et d'y réagir lors d'événements organisés les 11 et 21 octobre dans des juridictions d'appel situées en dehors de Belgrade. En outre, deux sessions d'échanges entre pairs ont été organisées, une le 11 octobre, en partenariat avec la Cour suprême de cassation, sur la liberté d'expression des juges, et l'autre le 6 décembre, en partenariat avec l'Association des Procureurs de Serbie, sur l'indépendance et l'intégrité du ministère public conformément à la conception européenne de l'autorité judiciaire.

- Contribution volontaire du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme au projet « HELP dans les Balkans occidentaux » : Cinq formations HELP en ligne (sur les critères de recevabilité des recours soumis à la Cour européenne des droits de l'homme, la lutte contre la traite des êtres humains, la protection des données, les droits de propriété et les motifs des décisions pénales) ont été assurées avec succès, ce qui a permis de renforcer les connaissances et compétences des professionnels du droit dans les Balkans occidentaux.

Actions de suivi

- Lancement du projet « Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme en Serbie » (36 mois), janvier/février 2020.
- Première réunion du Comité directeur des bénéficiaires de la 2^e phase de la Facilité horizontale le 6 février 2020.

Autres activités à signaler

- 30 octobre : le Bureau de Belgrade a organisé un événement médiatique pour présenter la Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie 2019-2022, dont l'ouverture a été assurée par la ministre serbe de l'Intégration européenne, Jadranka Joksimovic, le Chef de la coopération de la délégation de l'Union européenne en Serbie, Yngve Engstroem, et la Directrice générale des Programmes du CdE, Verena Taylor ;
- Commémoration de la Semaine des droits de l'homme : le Bureau du CdE à Belgrade a organisé trois événements à cette occasion, à savoir un forum public sur la situation des groupes sociaux les plus vulnérables et la réponse des communautés, en coopération avec des ONG locales (le 5 décembre, à Nis) ; une table ronde sur le thème « La protection des droits de l'homme aujourd'hui : promesses, défis et responsabilités », en coopération avec *Human Rights House Belgrade* (le 9 décembre, à Belgrade) ; et le lancement de la publication intitulée « *Promoting child-approaches in the area of migration: standards, guidance and current practices* » (Promotion d'approches adaptées aux enfants dans le domaine de la migration : normes, orientations et pratiques actuelles), en coopération avec l'UNICEF (le 9 décembre, à Belgrade) ;
- 20 décembre : Réunion d'information à l'intention des représentants des États membres et des États observateurs, des membres de la délégation de l'UE et des représentants de l'OSCE et de l'ONU, sur le Quatrième Avis du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM).

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 16-17 octobre : La Présidente de l'APCE, Liliane Maury Pasquier, s'est rendue en Serbie à l'occasion de la réunion de l'Union interparlementaire (UIP) à Belgrade. Au cours de sa visite, elle a rencontré le ministre des Affaires étrangères, la Présidente de l'Assemblée nationale, la Présidente de la délégation serbe auprès de l'APCE et la Présidente de l'Assemblée de l'UIP à Belgrade.

Bucarest

Situation du Bureau

Équipe principale : 0,5 personnes ; Personnel affecté au projet : 32 personnes ; Total : 32,5 personnes.

Au cours de la période de référence, le Bureau était chargé de la mise en œuvre de 6 projets de renforcement des capacités en matière de cybercriminalité, avec un budget combiné de plus de 35 millions d'euros. Trois de ces projets sont co-financés par l'Union européenne (UE), un est financé par des contributions volontaires et un autre par le Partenariat *End Violence Against Children* (EVAC – Mettre fin à la violence envers les enfants) au Royaume-Uni.

État de mise en œuvre des projets

- Contribution volontaire au projet « Cybercrime@Octopus » : Un soutien a été apporté pour l'organisation de la 22^e réunion plénière du Comité de la Convention Cybercriminalité (T-CY) et la tenue de la 5^e réunion du Groupe de rédaction du Protocole, qui était principalement axée sur l'examen des travaux du Groupe et l'adoption d'autres décisions relatives à l'élaboration du 2^e Protocole additionnel à la Convention de Budapest. La période de référence a principalement été marquée par la Conférence Octopus sur la coopération contre la cybercriminalité, qui a souligné, une fois encore, le rôle fondamental que joue le CdE dans ce domaine et qui a réuni à Strasbourg quelque 450 participants provenant de plus de 115 pays. La visibilité des travaux du CdE en matière de cybercriminalité, notamment ceux sur le 2^e Protocole additionnel, a été assurée grâce à l'organisation, au Bureau de programme sur la cybercriminalité (C-PROC), de réunions avec les ambassades des États parties à la Convention de Budapest, des représentants des médias et des étudiants des facultés de droit de Roumanie. Par ailleurs, la capacité du Réseau 24/7 de points de contact à répondre aux demandes d'assistance en matière de cybercriminalité et de preuve électronique a été renforcée lors d'une réunion entre les membres de ce dernier et des représentants d'autres réseaux internationaux organisée dans les locaux d'Europol. En outre, un soutien en vue de l'harmonisation de la législation nationale relative à la cybercriminalité et à la preuve électronique a été apporté aux îles Fidji lors d'une mission consultative. Des informations actualisées sur les travaux du CdE en matière de cybercriminalité, y compris sur l'utilisation de la Convention de Budapest à des fins d'enquête, ont aussi été présentées lors de la réunion annuelle du Forum mondial sur la Cyber Expertise, ainsi que lors des événements organisés dans le cadre du mois national de la cybersécurité au Ghana, du Forum de la Gouvernance de l'internet en Allemagne et de la formation sur la cybercriminalité organisée à l'intention des partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes en Jamaïque.
- Programme conjoint UE/CdE « iPROCEEDS » : Le projet a apporté un soutien au renforcement des capacités des services répressifs des pays participant au projet, et deux formations spécialisées sur les outils de renseignements de sources ouvertes, la crypto-monnaie et les enquêtes sur le Darknet ont été assurées en coopération avec le Centre de maintien de l'ordre de l'Europe du sud-est (SELEC). Une formation sur la mise en œuvre d'indicateurs sur la cybercriminalité dans le secteur financier a aussi été dispensée pour renforcer les institutions financières albanaises et leur capacité à prévenir et à contrôler la fraude en ligne et le blanchiment de capitaux dans l'environnement en ligne. Étant donné que le projet prenait fin en décembre, 7 visites d'évaluation finale ont été effectuées (une dans chacun des pays/régions bénéficiaires) dans le but d'examiner et de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet entre 2016 et 2019. Ces progrès, mais aussi les défis surmontés et les résultats et succès obtenus au cours des 48 derniers mois, ont été passés en revue et discutés lors de la conférence de clôture du projet en décembre. Cette

réunion a été l'occasion de jeter les bases du futur projet iPROCEEDS 2 et de fixer les grandes lignes du renforcement des capacités au-delà de 2020.

- Programme conjoint UE/CdE « GLACY+ » : Le projet s'est concentré sur les 3 volets suivants : les politiques et la législation relatives à la cybercriminalité, le renforcement des capacités de la police et des services répressifs, et les autorités judiciaires et la coopération internationale. Une attention particulière a également été accordée au renforcement de la collaboration avec les partenaires du projet, ainsi qu'avec d'autres initiatives financées par l'UE et les projets partenaires (OCWAR-C, Cyber4Dev, ELPACcTO, CyberNet) pour toucher de nouveaux pays/nouvelles régions et établir de nouvelles synergies. Grâce aux efforts déployés dans le cadre du projet, depuis la 7^e réunion du Comité directeur, GLACY+ compte trois pays prioritaires supplémentaires, à savoir le Bénin, le Burkina Faso et le Paraguay. Par ailleurs, un accord formel de coopération en matière de cybercriminalité et de preuve électronique a été conclu avec le FOPREL (Forum des présidents des pouvoirs législatifs d'Amérique centrale et du bassin des Caraïbes) dans le but de développer les activités internationales et régionales, de partager des bonnes pratiques au niveau international, d'étendre la portée du projet et de tirer parti des synergies avec d'autres initiatives mises en œuvre dans les mêmes régions. La visibilité du projet a été assurée par le biais du soutien apporté à l'atelier régional africain sur la cybercriminalité, la cybersécurité nationale et le piratage sur internet, organisé à Lagos en collaboration avec le Département d'État et le Département de la Justice américains et la Conférence internationale sur la lutte contre la criminalité pour la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Cet événement a été organisé consécutivement à la réunion des ministres de la Justice de la CPLP, tenue au Cap Vert, à la table ronde interministérielle ECOWAS sur la cybersécurité et la cybercriminalité, qui a eu lieu au Ghana, à la Conférence internationale sur les enquêtes en ligne : le Darknet et les abus d'enfants en ligne, co-organisée avec Eurojust à la Haye, et à la Conférence internationale du réseau de formateurs judiciaires sur la cybercriminalité du CdE. En outre, un soutien pour le processus d'harmonisation de la législation nationale avec la Convention de Budapest et les normes connexes a été apporté aux îles Fidji, au Sierra Leone, au Salvador, au Mexique, à la Namibie, à l'Éthiopie et au Sri Lanka. Par ailleurs, le renforcement des capacités des services répressifs a été soutenu aux Philippines, au Ghana, au Nigéria, au Costa Rica, au Cap Vert, aux îles Tonga et en République Dominicaine, en coopération avec INTERPOL en tant que partenaire dans la mise en œuvre du projet. Enfin, des activités et des formations ciblées ont été organisées à l'île Maurice, au Cap Vert, au Nigéria et au Costa Rica pour renforcer les capacités des services judiciaires et des ministères publics.
- Programme conjoint UE/CdE « CyberSud » : Une mission consultative a été organisée pour soutenir la préparation d'amendements à la nouvelle loi jordanienne sur la cybercriminalité, en vue de sa mise en conformité avec la Convention de Budapest. Les recommandations et orientations relatives à ces amendements ont été élaborées par des experts et seront examinées plus avant par la commission juridique jordanienne. Des réunions de groupes de travail axées sur la conception de manuels à l'usage des magistrats sur la cybercriminalité et les preuves électroniques ont été organisées en Jordanie et au Maroc pour renforcer les capacités du pouvoir judiciaire dans ces domaines. En outre, le projet a soutenu la création d'un Réseau judiciaire pour les pays bénéficiaires du projet, qui fonctionnera comme un forum permanent pour l'échange d'informations et de connaissances sur la cybercriminalité et les preuves électroniques. Un soutien a aussi été apporté aux services répressifs de la Tunisie, du Maroc et de la Jordanie en organisant dans ces pays des activités de promotion des normes internationales relatives aux enquêtes sur la cybercriminalité et aux preuves électroniques mises au point par le Conseil de l'Europe et ses partenaires.
- Programme conjoint UE/CdE « CyberEast » : La phase initiale du projet s'est achevée par l'élaboration d'un Rapport régional d'évaluation portant sur les dispositifs institutionnels, les capacités, les compétences et les besoins en formation des services chargés de la lutte contre la cybercriminalité, ainsi que sur le manque de coopération interinstitutionnelle et les

possibilités en la matière dans la région du Partenariat oriental (PO). Parallèlement, l'accent a été mis sur les principaux domaines d'action définis dans le cadre du projet, conformément à la demande des États du PO, tels que les réformes de la justice, l'élaboration des politiques relatives à la cybercriminalité, la coopération public-privé et la formation des services judiciaires/répressifs, en couvrant tous les États du PO grâce à l'organisation d'un certain nombre d'événements dans les pays. Le projet a aussi soutenu le renforcement des capacités des services répressifs et du ministère public par la participation à des événements régionaux et internationaux pertinents, organisés en coopération avec le T-CY, INTERPOL/Europol et Eurojust.

- Contribution volontaire (multilatérale) « EndOCSEA@Europe » : Les conclusions préliminaires d'une analyse des lacunes dans la législation, les politiques et les pratiques de prévention et de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne concernant des enfants ont été présentées lors d'un atelier organisé en Azerbaïdjan les 23 et 24 octobre.
- Dans le cadre de la Conférence Octopus, qui a eu lieu à Strasbourg le 21 novembre, un atelier a été organisé en vue de présenter et d'examiner les nouvelles tendances et menaces relatives à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne concernant des enfants. À cette occasion, deux publications ont été lancées (en anglais) : et [l'Étude comparative des mécanismes d'action collective pour prévenir et lutter contre l'exploitation et les abus sexuels sur enfants en ligne](#). En outre, un outil de sensibilisation adapté aux enfants a été publié dans le cadre de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Des travaux ont également été lancés en vue de la conception d'un module de formation sur les enquêtes et les poursuites relatives à l'exploitation et aux abus sexuels des enfants en ligne pour renforcer les capacités des services répressifs et judiciaires dans ce domaine. Enfin, lors de sa deuxième réunion, en novembre, le Comité directeur a dressé le bilan des progrès accomplis et approuvé le programme de travail pour 2020.

Actions de suivi

- Organisation des réunions des Comités directeurs des projets CyberSud et CyberEst ;
- Préparation de la conférence de lancement de la 2^e phase du projet iPROCEEDS.

Autres activités à signaler

- Le Brésil et le Burkina Faso ont été invités à adhérer à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité ;
- Le nouveau projet conjoint iPROCEEDS 2, prévu pour une durée de 42 mois et doté d'un budget de 4 945 000 euros, a été signé par la Commission européenne ;
- La Commission européenne a signé l'addendum relatif au prolongement du budget et de la durée du projet GLACY+, qui sera mis en œuvre jusqu'en février 2024 (avec un supplément de 5 540 000 EUR).

Chisinau

Situation du Bureau

Équipe principale : 6 personnes ; Personnel affecté au projet : 16 personnes ; Total : 22 personnes.

Le Bureau met en œuvre 6 projets, dont 3 sont financés ou co-financés par l'UE, et 3 par une contribution volontaire/un donateur.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- Plan d'action « Promouvoir un système de justice pénale conforme aux droits de l'homme en République de Moldova » - Volet 1 : Le site internet du Conseil supérieur des Procureurs, conçu dans le cadre du Programme, a été lancé. Au total, 2250 copies de 4 publications sur les droits de l'homme ont été imprimées et diffusées auprès des bénéficiaires concernés. Grâce à une visite d'étude en Norvège, les représentants de l'Ombudsman et les membres du Mécanisme national de prévention ont pu se familiariser avec le cadre national de lutte contre la torture et ont co-développé et piloté les outils méthodologiques pour la conduite de visites préventives de lieux de détention. D'autres activités ont été organisées dans le but de soutenir la mise en œuvre effective des voies de recours internes permettant de contester les mauvaises conditions de détention et de renforcer la capacité des procureurs à gérer les projets et à s'exprimer en public.

Volet 2 : Le pilotage du programme pour les conseillers de probation sur la rédaction des rapports pré-sentenciels a été mené à bien. D'autres activités ont été organisées, pour soutenir la révision du cadre juridique du système pénitentiaire, la finalisation de sa stratégie en matière de ressources humaines et le renforcement de la capacité du centre de formation pénitentiaire à dispenser une formation axée sur les compétences, ainsi que l'étude du risque de récidive et du taux de récidive après la période de probation. Par ailleurs, les Lignes directrices pour le recrutement, la sélection, la formation et le développement professionnel du personnel pénitentiaire et de probation ont été traduites en roumain et diffusées auprès des institutions bénéficiaires.

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcer les capacités des acteurs du secteur de la justice à rendre la justice conformément aux normes européennes, en particulier pour combattre la discrimination » : L'événement de lancement, organisé conjointement avec le projet régional sur la lutte contre la discrimination mené dans le cadre du PGG, a été suivi d'une conférence internationale. Ces événements ont permis de renforcer les relations entre les représentants des autorités des États du PO et la société civile, tout en servant de catalyseurs pour l'amélioration des bonnes pratiques nationales, telles que la Stratégie de communication conçue par le Conseil moldave pour l'Égalité, avec le soutien du projet. Les recommandations relatives aux projets d'amendements aux lois n°121 et n°298 ont été présentés publiquement et ont donné lieu à un premier engagement de la part des autorités, qui entendent également organiser d'autres consultations publiques. Ce processus a été mené conjointement avec le projet régional mis en œuvre dans le cadre du PGG.

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en République de Moldova » : Le lancement officiel du projet, adossé à la première réunion du Comité directeur, s'est déroulé le 10 décembre, en présence des dirigeants du ministère de la Justice, du Conseil supérieur de la magistrature, de l'Institut national de la Justice et de l'Union nationale des huissiers de justice, ainsi que de représentants de la délégation de l'Union européenne et d'autres acteurs du secteur de la justice. Les

participants ont approuvé le programme de travail, et des recommandations pour la mise en œuvre effective des résultats attendus du projet ont été émises.

- Programme conjoint UE-CdE « Contrôler la corruption par l'application de la loi et la prévention » (CLEP) : Le projet CLEP a renforcé les capacités du Bureau de recouvrement des avoirs en matière de coopération internationale en organisant une visite d'étude aux sièges de l'Organe Central pour la Saisie et la Confiscation (OCSC), en Belgique, et d'EUROPOL, au Pays-Bas. Une visite d'étude auprès des partenaires français a également été organisée à l'intention des procureurs moldaves chargés de la lutte contre la corruption dans le but de renforcer les capacités en matière d'enquêtes et de poursuites relatives aux infractions d'ordre économique et financier. En outre, grâce à la mise en œuvre d'activités ciblées, de nombreuses entités soumises à l'obligation de déclaration dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux ont pu améliorer leurs compétences en matière d'identification des propriétaires effectifs. Enfin, des journalistes ont été formés à la conduite d'enquêtes en ligne et à l'utilisation de déclarations de patrimoine à des fins journalistiques.
- Contribution volontaire de la Suisse « Éducation à la démocratie en République de Moldova »: En consultation avec les représentants pertinents du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche, des enseignants, des inspecteurs des écoles et des directeurs d'établissement, le Programme a mis au point le projet de méthodologie de suivi pour le nouveau programme d'éducation civique, discipline qui fait l'objet d'une nouvelle conceptualisation et qui a été rebaptisée « Éducation à la société ». Ce programme devrait être adopté par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche au premier semestre 2020 et constituer un outil pour les experts des services de l'éducation au niveau des districts et pour le ministère lui-même.
- Contribution volontaire (multilatérale) « Protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en République de Moldova » : Une formation sur la prévention des abus sexuels sur enfants a été organisée afin de renforcer les capacités et les connaissances des enseignants du niveau préscolaire en la matière. Par ailleurs, les conclusions et recommandations formulées dans l'étude de référence sur les problèmes systémiques qui ont une incidence sur la réponse fournie par le système de protection de l'enfance à l'exploitation et aux abus sexuels des enfants, ainsi que la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote, ont été examinées avec toutes les parties prenantes, les donateurs et la société civile. En outre, des expositions de photos ont été organisées dans tout le pays pour sensibiliser la population aux abus sexuels en ligne concernant des enfants.

Actions de suivi

- À la suite d'une demande émise par les autorités moldaves en septembre, la Commission de Venise et la DGI ont publié un Avis conjoint intérimaire sur le projet de loi relatif à la réforme de la Cour suprême de justice et du Bureau du Procureur. De la même manière, faisant suite à des demandes soumises en octobre, la Commission de Venise a élaboré deux *amicus curiae* en décembre sur la responsabilité pénale des juges de la Cour constitutionnelle et sur les amendements à la loi sur le Bureau du procureur, respectivement. En outre, le 23 décembre, le ministère de la Justice a sollicité un Avis supplémentaire sur le projet de loi visant à modifier le Conseil supérieur de la magistrature ;
- 27 décembre : La décision du gouvernement concernant la ratification de la Convention d'Istanbul a été approuvée et soumise au parlement.

Autres activités à signaler

- Entre le 2 et le 13 octobre, le Bureau, en partenariat avec Telefilm-Chisinau et le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche, a organisé le Festival itinérant du film sur la diversité et les droits de l'homme, dans le cadre du 70^e anniversaire du Conseil de

l'Europe. Dans ce contexte, huit documentaires présentant les visions et les défis de citoyens ordinaires vivant en République de Moldova, en France, en République tchèque, aux Pays-Bas et en Géorgie ont été projetés à l'intention de la population moldave, sensibilisant ainsi à la diversité et aux droits de l'homme sur le continent européen ;

- 3 octobre: Le Bureau, en coopération avec l'Ambassade de France, le ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne et la Faculté de droit de l'Université d'État, a organisé une table ronde sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes pour présenter la Convention d'Istanbul et examiner la réponse du pays à la violence et les principaux obstacles à la ratification de la Convention par la République de Moldova ;
- À la suite de l'investiture Gouvernement Chicu, le 14 novembre, le Chef du Bureau a rencontré le nouveau Premier Ministre et le nouveau ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne pour discuter des priorités en matière de coopération et présenter les activités et domaines d'intervention du Bureau du CdE à Chisinau.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 10- 11 octobre : Neuf ambassadeurs membres du Groupe de rapporteurs sur la démocratie du Comité des Ministres (GR-DEM) ont effectué une visite à Chisinau. La délégation a participé à la réunion du Comité directeur sur la mise en œuvre du Plan d'action 2017-2020 du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova et a tenu des réunions avec le Premier ministre, le Président du parlement, le ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, les autorités centrales et des représentants de la société civile et de la communauté internationale ;
- Le Bureau a participé à l'organisation de la mission d'observation des élections du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux pour surveiller les élections locales qui se sont tenues en République de Moldova le 20 octobre. Le rapport sur cette mission d'information sera examiné pour adoption le 11 février 2020 ;
- Le Président et l'un des Vice-Présidents de la Commission de Venise ont effectué une visite à Chisinau pour rencontrer de hauts responsables du secteur de la justice et discuter avec eux des réformes nécessaires.

Kiev**Situation du Bureau**

Équipe principale : 10 personnes ; Personnel affecté au projet : 37 personnes ; Total : 47 personnes.

Dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2021, entre les mois d'octobre et de décembre, le Bureau a mis en œuvre 18 projets, dont 13 financés par des contributions volontaires, un dans le cadre du PGG UE/CdE, trois dans le cadre des projets conjoints UE/CdE et un par le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme.

État de mise en œuvre des projets / programmes

- Contribution volontaire du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme « Soutien supplémentaire à l'exécution par l'Ukraine des arrêts concernant l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme » : La phase initiale du projet a été lancée le 1^{er} novembre. En novembre et décembre, des consultations ont été tenues avec les principaux partenaires du projet pour en définir les grandes priorités et préparer le programme de travail 2020. L'événement de lancement est prévu pour le 4 février. En outre, le projet a soutenu la visite de membres du Conseil supérieur de la justice à Strasbourg, qui avait pour but de discuter de questions concernant l'exécution des arrêts de la Cour dans le groupe d'affaires Volkov c. Ukraine, de l'impact de la nouvelle législation sur l'état d'exécution et l'état de l'indépendance de la justice en Ukraine, ainsi que de la restructuration du Conseil supérieur de la justice à la lumière de la nouvelle législation.
- Plan d'action « Soutien à la mise en œuvre de la réforme judiciaire en Ukraine » : Les 2 et 3 octobre, l'équipe de projet a organisé un forum ayant réuni plus de 300 représentants du système judiciaire pour discuter de la mise en œuvre et de la poursuite de l'intégration des normes du Conseil de l'Europe dans la réforme du système judiciaire en Ukraine. Les 22 et 23 novembre, elle a organisé des discussions internationales sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, auxquelles ont participé 4 juges de la Cour. En outre, 15 journalistes ont été sensibilisés aux normes du CdE relatives au système judiciaire dans le cadre de deux sessions d'information ayant eu lieu en octobre et en novembre. Enfin, le 16 décembre, l'Avis n°22 (2019) du Conseil consultatif de juges européens (CCJE) sur le rôle et le mandat des assistants de justice a été présenté aux principaux partenaires nationaux.
- Plan d'action « Un système de justice pénale respectueux des droits de l'homme en Ukraine » : La phase initiale du projet s'est achevée en novembre. Lors de sa 1^e réunion, tenue le 12 décembre, le Comité directeur a présenté le programme de travail, qui a été accepté par les partenaires du projet. Par ailleurs, la nouvelle loi sur les mesures immédiates pour la réforme du parquet et certains arrêts et documents politiques pertinents ont été évalués par des experts.
- Plan d'action « Décentralisation et réforme de l'administration locale en Ukraine » : Le projet a continué d'apporter un soutien complet et sur mesure pour l'amélioration de la législation nationale sur l'autonomie locale conformément aux normes européennes par le biais de plusieurs groupes de travail formés au sein (i) de la commission parlementaire pertinente et (ii) du ministère du développement régional et se consacrant respectivement à Kiev, la capitale, et au nouveau cadre législatif relatif à l'autonomie locale, aux administrations locales et à la structure du territoire. En octobre, il a contribué à la création de l'association d'autonomie locale « Agglomération de Kiev » par les autorités de la ville de Kiev. En outre, il a renforcé la qualité des plateformes de dialogue multilatéral dédiées à la réforme actuelle de l'autonomie locale et à d'autres questions dans les régions de Donetsk et de Louhansk par le biais d'activités et de discussions thématiques. Un soutien a aussi été apporté à la réforme du

système national de formation professionnelle des fonctionnaires et au renforcement des capacités des autorités locales dans la mise en œuvre d'un leadership et d'outils de gestion des ressources humaines modernes. L'édition 2019 du concours annuel pour les médias nationaux sur la décentralisation s'est achevée, le séminaire de clôture et la cérémonie de remise des prix ayant eu lieu le 3 décembre au ministère du Développement régional. Des concours pour les médias régionaux sur la décentralisation ont été organisés dans 4 régions (*oblasts*) ukrainiennes cette année.

- Plan d'action « Renforcer la démocratie et instaurer la confiance au niveau local en Ukraine » : Les capacités institutionnelles des autorités locales et de leurs associations nationales ont été renforcées dans le cadre de la Communauté de pratique sur la démocratie locale en Ukraine, qui a été mise en place pour leur permettre de défendre les réformes de l'autonomie locale d'une seule voix. La discussion tenue le 2 décembre par les représentants de toutes les associations nationales a contribué à l'identification d'opportunités et des actions nécessaires pour créer un mécanisme de consultation entre les autorités locales et les autorités centrales. En outre, l'orientation stratégique de l'Association des villes ukrainiennes (AUC) a été discutée et définie avec les maires de toutes les régions lors de plusieurs réunions tenues en novembre et en décembre. Les autorités de 13 collectivités ont signé un mémorandum d'accord avec le Congrès en vue de la mise en œuvre, dans leurs communes, de politiques et pratiques durables, reproductibles et innovantes. Celles-ci promouvront une prise de décision éthique, transparente et participative et garantiront l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, ainsi que les groupes sous-représentés, afin de leur permettre de participer à la vie politique locale.

- Plan d'action « Promouvoir la participation de la société civile au processus décisionnel démocratique en Ukraine » : L'équipe de projet a effectué une visite de suivi axée sur la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement de la société civile, lors de laquelle elle a souligné les étapes importantes et les insuffisances de cette dernière et émis des recommandations sur la manière de renforcer davantage la participation de la société civile en Ukraine. Un soutien spécialisé et sur mesure a été fourni à la commission parlementaire pertinente dans le processus d'amélioration du projet de loi sur la participation des citoyens. Les experts du projet ont contribué à la révision du règlement gouvernemental visant à accélérer le processus de mise en œuvre des statuts municipaux et à le rendre plus effectif. En outre, un Séminaire de participation citoyenne organisé à Lviv du 18 au 20 novembre a permis d'identifier les obstacles à l'élaboration participative des politiques, ainsi que des moyens de les surmonter. Enfin, un nouveau modèle de formation aux outils de participation civile pour les citoyens de Kiev a été conçu et piloté par les experts du projet.

- Plan d'action « Soutenir les réformes constitutionnelles et législatives, la justice constitutionnelle et aider la *Verkhovna Rada* à mener des réformes destinées à améliorer son efficacité » : Le projet a contribué de façon significative à la préparation et à l'adoption par le parlement, le 19 décembre, du nouveau Code électoral, qui tient compte d'un certain nombre de recommandations de la Commission de Venise et de pratiques internationales. En novembre, les experts du projet ont élaboré un document de réflexion sur les changements législatifs nécessaires en matière d'élections locales. Une assistance spécialisée a également été fournie pour la mise au point de la méthodologie dite de la « Liste des critères de l'État de droit » afin d'aider les députés et autres membres du parlement à prendre des décisions éclairées lors de la préparation de nouveaux projets de loi et de modifications aux lois existantes.

- Plan d'action « Favoriser la transparence, l'inclusivité et l'intégrité de la pratique électorale en Ukraine » : Le document de réflexion sur les amendements au cadre législatif relatif aux élections locales visant à garantir une représentation proportionnelle des collectivités territoriales fusionnées a été présenté publiquement et examiné au sein de la commission parlementaire pertinente et lors du Forum sur l'autonomie locale organisé par des projets du CdE à Kramatorsk à la fin du mois de novembre. Par ailleurs, un « carrefour de

l'innovation inter-partis de 3 jours a réuni 60 femmes des branches régionales de 25 partis politiques. Une boîte à outils sur la participation politique des jeunes femmes et des filles appartenant à des groupes vulnérables a été conçue par les experts du projet. Le projet a aussi contribué à l'organisation, les 9 et 10 novembre, d'une conférence de haut niveau sur la protection des droits de l'homme par l'éducation judiciaire – une initiative de l'École nationale de la magistrature.

- Programme conjoint UE/CdE « Coopération de l'UE et du Conseil de l'Europe pour favoriser la liberté des médias en Ukraine » : Le projet a apporté un soutien spécialisé complet pour l'élaboration du projet de loi sur les médias, qui a été enregistré au parlement le 27 décembre. En outre, les principales parties prenantes ont été formées à la mise en conformité de la législation sur les médias avec les dispositions de la Directive de l'UE sur les services de médias audiovisuels lors d'un séminaire organisé les 30 et 31 octobre. Une assistance spécialisée a aussi été apportée au groupe de travail du ministère de la Culture chargé du projet de loi sur « la lutte contre la désinformation ». Une discussion approfondie sur la situation actuelle en matière de sécurité des journalistes a eu lieu lors de l'audition parlementaire s'étant tenue le 6 novembre. Celle-ci a débouché sur l'élaboration de recommandations tenant compte des normes du CdE. Par ailleurs, le Bureau du Médiateur a établi le Conseil de coordination sur l'accès à l'information publique, dont la première réunion a été organisée avec le soutien du projet. Les agents des bureaux éditoriaux des antennes régionales d'UA:PBC émettant dans les langues des minorités nationales ont suivi une formation sur les procédés narratifs. En outre, un manuel à l'usage des journalistes intitulé « Les minorités nationales en Ukraine : de la compréhension mutuelle à la tolérance » a été publié à la demande d'UA:PBC.

- Programme conjoint UE/CdE « Travail conjoint de l'UE et du Conseil de l'Europe s'agissant de renforcer les capacités du Médiateur en matière de protection des droits de l'homme » : Étant donné que le projet en est à sa phase initiale, les travaux se sont concentrés sur l'ajustement du programme d'activités, le Bureau du Médiateur étant le bénéficiaire principal selon deux grands axes de coopération : le Mécanisme national de prévention (MNP) et la protection des données. Ainsi, le programme d'activités détaillé a été mis au point et sera approuvé par le Comité directeur lors de sa réunion de janvier 2020. Il a été tenu compte, dans la politique d'État sur la numérisation, de modifier la législation ukrainienne relative à la protection des données afin de la mettre en conformité avec le Règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD) et la Convention 108 modernisée du Conseil de l'Europe (Convention 108 +). Trois groupes de travail ont été constitués au sein de deux commissions parlementaires et du Bureau du Médiateur en vue de la conception d'un nouveau projet de loi sur la protection des données. Le projet a instauré une coopération active avec chacun de ces groupes, les encourageant à s'entendre sur une vision commune du projet de loi, en tenant compte des recommandations déjà émises par le Conseil de l'Europe et le projet de jumelage. Pour faciliter le processus d'élaboration de ce projet de loi, qui devrait reposer sur une approche et une vision communes de tous les changements nécessaires, une réunion thématique avec toutes les parties intéressées sera organisée à Strasbourg les 30 et 31 janvier 2020. Grâce au soutien conjoint du projet, du PNUD et d'ONG de premier plan, des discussions thématiques ont eu lieu toutes les semaines au parlement au mois de décembre. Par ailleurs, le projet de résolution de la commission parlementaire sur les droits de l'homme traitait entre autres de la nécessité d'adopter une nouvelle loi sur la protection des données en Ukraine et de celle de créer une instance indépendante de surveillance du Commissaire à l'information chargé de la protection des données et de l'accès à l'information publique qui soit habilitée à prendre des décisions contraignantes ; il tenait compte des recommandations émises par le projet et d'autres institutions, qui devraient être adoptées par la commission pour ses futures activités.

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcer les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Ukraine » : un soutien

spécialisé a été apporté aux parties prenantes nationales dans leurs travaux sur la nouvelle législation relative à la LCB/FT, qui a été approuvée par le parlement le 16 décembre. Une assistance spécialisée a aussi été fournie en vue de l'élaboration d'un nouveau cadre juridique pour le nouveau service répressif, à savoir le Bureau des investigations financières. Par ailleurs, le programme de travail a été adopté par le Comité directeur lors de la réunion de décembre. Dans le cadre du projet, des formations complètes sur la détection du blanchiment de capitaux et les poursuites en la matière, ainsi que sur les investigations financières et la confiscation des produits du crime, ont été dispensées à quelque 70 représentants des services répressifs et de la justice en octobre et en décembre, respectivement.

- Plan d'action « Déplacements internes en Ukraine : trouver des solutions » : Le projet a continué de promouvoir l'application des normes du CdE relatives aux déplacements internes dans la législation et les pratiques juridiques nationales. L'étude de référence intitulée « *Enhancing the national legal framework in Ukraine for protecting the human rights of IDPs* » [Améliorer le cadre juridique national en Ukraine pour protéger les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI)] a été mise à jour, et ses recommandations actuelles concernant les programmes de logement pour ces personnes et l'indemnisation pour les logements endommagés ont été prises en compte dans la législation nationale. Elles ont également été intégrées dans le programme de travail 2020 de la commission parlementaire sur les droits de l'homme. Par ailleurs, plus de 250 juges, avocats et membres du personnel des centres d'aide juridique gratuite ont suivi avec succès la formation HELP de huit semaines sur les déplacements internes. Une évaluation préliminaire a fait apparaître l'amélioration de la qualité des consultations juridiques et du soutien apporté par les participants aux PDI et aux membres des populations touchées par des conflits.
- Plan d'action « Promouvoir les droits sociaux comme facteur essentiel d'une démocratie durable en Ukraine » : À la suite d'une conférence internationale sur la formation judiciaire, il a été proposé d'inclure la Charte sociale européenne et son mécanisme de suivi dans les curriculums de formation judiciaire en tant que matière obligatoire. Quinze étudiants de droit et de sciences sociales ont renforcé leurs connaissances sur la Charte sociale européenne et son mécanisme de suivi lors d'une conférence ouverte organisée à Kiev, qui a également été visionnée plus de 200 fois en ligne. Par ailleurs, la plateforme pour la coordination des donateurs dans le domaine des droits sociaux a été mise en place et un accord a été conclu concernant l'organisation de réunions bimensuelles.
- Plan d'action « La Convention d'Istanbul : un outil pour développer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Ukraine » : Dans le cadre du projet, une formation de deux jours a été dispensée les 8 et 9 octobre. Conçue à la demande de l'École nationale de la magistrature et s'adressant spécifiquement aux juges, elle visait à renforcer la capacité de ces derniers à traiter des affaires relatives à la violence domestique. Les participants ont été sensibilisés à l'approche axée sur les victimes et à des aspects spécifiques des procédures judiciaires, en particulier les procédures pénales.
- Plan d'action « Renforcer la mise en œuvre des normes européennes en matière de droits de l'homme » : La capacité du Bureau du Médiateur en tant que Mécanisme national de prévention (MNP) a été renforcée grâce à l'organisation, les 7 et 8 novembre, d'un échange de pratiques avec des représentants du MNP autrichien sur le suivi des lieux de privation de liberté, et, surtout, de 4 visites de suivi et formations thématiques sur des manuels méthodologiques axés sur les droits de l'homme s'adressant aux agents du MNP, aux contrôleurs, aux représentants du ministère de la Santé et aux médecins-chefs dans les hôpitaux psychiatriques. Comme indiqué par le Bureau du Médiateurs, après les visites de suivi effectuées par le MNP en 2019, le ministère la Politique sociale a amélioré le cadre réglementaire relatif à l'organisation des foyers d'accueil spécialisés, et des modifications à la loi sur les services sociaux ont été adoptées. Par ailleurs, les professionnels du droit ukrainiens pourront accéder librement à de nouveaux outils d'auto-formation dans le domaine de la protection des droits de l'homme après le pilotage, entre octobre 2019 et janvier 2020, de

deux formations HELP sur les mauvais traitements et les principes fondamentaux des droits de l'homme en biomédecine, respectivement.

- Plan d'action « Protéger les minorités nationales, y compris les Roms, et les langues minoritaires en Ukraine » : Le projet a continué d'aider les autorités ukrainiennes à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM). Les travaux se sont concentrés sur les changements institutionnels et structurels visant à mieux protéger les droits des minorités, la mise en place de plateformes de communication, la création de mécanismes efficaces pour la consultation et la participation des minorités nationales, ainsi que la protection des langues des minorités. Parallèlement, une aide concrète a été apportée pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques de suivi et de cartographie de la présence des Roms dans les régions de Donetsk et de Zakarpattya. Le projet a aussi mis en œuvre une campagne de sensibilisation visant à renforcer la protection des minorités et à lutter contre toutes les formes de discrimination, touchant plus de 200 apprenants. En décembre, l'École politique pour les Roms a préparé 20 membres de cette communauté à participer aux élections locales prévues en 2020. Enfin, les résultats 2019 et le programme de travail 2020 du projet ont été examinés et approuvés lors de la réunion du Comité directeur du projet ayant eu lieu le 13 décembre.

Intégration d'une perspective de genre et égalité entre les femmes et les hommes

- Le Bureau a tenu des réunions avec les nouvelles autorités chargées des questions de genre pour discuter des priorités et des possibilités de coopération. Pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, célébrée le 25 novembre, il a publié une déclaration conjointe. Par ailleurs, dans le cadre de la campagne de 16 jours pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la conseillère en matière d'égalité de genre a effectué une présentation sur le sexisme et la prévention de ce phénomène lors de la conférence annuelle de l'Association ukrainienne des femmes dans les forces de l'ordre (*Ukrainian Association of Women in Law Enforcement, UAWLE*). En outre, le Bureau a continué de participer activement aux différents groupes de travail sur les questions de genre, et les équipes de projet ont continué d'intégrer une perspective de genre dans leurs activités.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 24 et 25 octobre, 11 et 12 novembre : Commission de Venise ;
- 11 novembre, 9 décembre : Régis Brillat, Conseiller spécial du Secrétaire Général ;
- 9 et 10 décembre : Secrétariat du CPT ;
- 11-13 décembre : Andreas Kiefer, Secrétaire général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;
- 13 décembre : Verena Taylor, Directrice de l'ODGP.

Pristina

Situation du Bureau

Équipe principale : 5 personnes ; Personnel affecté au projet : 15 personnes ; Total : 20 personnes.

Le Bureau met en œuvre 8 projets, dont cinq sont cofinancés par l'UE (l'un étant un programme conjoint régional) et trois sont financés par des contributions volontaires de la Norvège, ainsi que par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération :

- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la qualité et l'efficacité de la justice (KoSEJ II) » : Un groupe composé d'experts responsables de différents projets internationaux a été constitué pour fournir des avis techniques à l'équipe chargée du système informatique de gestion des affaires du Conseil judiciaire du Kosovo (KJC-CMIS) en vue du développement des rapports statistiques générés par le système informatique de gestion des affaires. Les experts du CEPEJ ont donné des avis spécialisés sur la première série de rapports statistiques, et un atelier a eu lieu en décembre.
- Projet régional conjoint UE/CdE « Approfondir les connaissances sur la dimension judiciaire de la liberté d'expression et des médias en Europe du Sud-Est » (JUFREX II) » : La première réunion du Comité directeur a eu lieu en octobre. Deux ateliers sur l'éducation aux médias destinés à des élèves du secondaire ont été organisés en coopération avec la Commission indépendante des médias. En outre, une conférence sur la liberté d'expression et la justice constitutionnelle dans les Balkans occidentaux a été organisée en coopération avec une autre contribution volontaire / un autre projet du CdE concernant la Cour constitutionnelle du Kosovo*.
- Facilité horizontale UE/CdE « Promotion de la diversité et de l'égalité au Kosovo*» : La première réunion du Comité directeur a été organisée à la mi-novembre sous la forme d'un atelier, dans le but de finaliser la Stratégie et le Plan d'action pour les droits de l'homme (2020-2024). La réunion du Comité directeur pour les droits des personnes LGBTI a eu lieu en décembre, de même qu'une réunion de coordination avec les mécanismes institutionnels de droits de l'homme.
- Programme conjoint UE/CdE « Lutte contre la criminalité économique au Kosovo*» (PECK II) : Trois sessions d'information sur les conflits d'intérêt destinées aux agents de 16 communes différentes ont été assurées, et des publications sur les conflits d'intérêt et la protection des lanceurs d'alerte ont été diffusées auprès de diverses institutions publiques. En outre, dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre la corruption, le projet a organisé une table ronde sur la dimension de genre dans la corruption, lors de laquelle l'Agence de lutte contre la corruption a bénéficié d'un soutien sous forme de tutorat dans le domaine de la protection des lanceurs d'alerte.
- Contribution volontaire de la Norvège / Plan d'action « Favoriser le rapprochement par l'éducation à la démocratie et l'apprentissage des langues (FRED) » : 400 élèves de 6 établissements scolaires ont suivi les cours pilotes d'albanais, de serbe, de turc et de bosnien, et, le 9 novembre, et 100 de leurs pairs ont participé à un atelier sur le rapprochement, lors duquel des matériels pédagogiques multilingues ont été présentés aux enseignants. Les activités prévues dans le cadre du projet ont été décrites par le Comité directeur pendant sa 3^e réunion, et 3 échanges entre pairs ont été organisés entre des établissements scolaires dispensant des cours de langue, lors desquels les 224 participants ont discuté de leurs

expériences en matière d'apprentissage des langues et des bénéficiaires de dernier. Par ailleurs, le catalogue présentant les pratiques des écoles a été publié.

- Contribution volontaire de la Norvège / Plan d'action « Renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique au Kosovo* » : Un troisième atelier thématique sur les doctrines les plus importantes et la Cour européenne des droits de l'homme a été organisé. Dans le contexte de la conférence internationale sur « la liberté d'expression et la jurisprudence constitutionnelle dans les Balkans occidentaux », un guide vidéo sur les critères de recevabilité des requêtes soumises à la Cour constitutionnelle a été officiellement lancé. Quatre juges et trois conseillers juridiques de la Cour constitutionnelle ont suivi des formations d'un et de deux mois, respectivement, à la Cour européenne des droits de l'homme. En outre, l'évaluation de l'efficacité de la Cour constitutionnelle comme acteur essentiel de la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) a été finalisée.
- Contribution volontaire de la Norvège / Plan d'action « Renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique au Kosovo* » : L'adaptation locale de la formation HELP sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (en albanais et en serbe) est désormais achevée. Un atelier destiné à plus de 40 représentants de médias locaux sur le rôle des médias dans la sensibilisation à ce phénomène a été organisé en coopération avec la mission de l'OSCE au Kosovo*. En outre, une conférence/discussion à laquelle ont participé plus de 30 étudiants en droit a été organisée pour évoquer le rôle des jeunes professionnels du droit dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes et la violence à l'égard des femmes/la violence domestique au Kosovo*. Enfin, une mission d'évaluation des besoins en vue de l'élaboration de lignes directrices relatives à la qualité dans les foyers a été effectuée.
- Programme régional conjoint UE/CdE « ROMACTED : Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local » : Deux ateliers destinés aux communautés roms ont été organisés dans les communes bénéficiaires ; ceux-ci visaient respectivement à apprendre aux jeunes Roms à utiliser les plateformes en ligne pour signaler les besoins en matière de services publics dans leurs quartiers et à former les femmes et les filles roms au cadre juridique relatif aux droits des femmes. Enfin, neuf accords prévoyant l'octroi de subventions ont été finalisés avec autorités locales bénéficiaires.

Autres activités à signaler

- Un conseiller régional en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a été nommé ; basé au Bureau de Pristina, il a pour mission de veiller à l'intégration d'une perspective de genre dans les projets et activités menés dans la région. Actuellement, 15 analyses comparatives entre les sexes couvrant tous les domaines thématiques sont prévues dans le cadre de la Facilité horizontale. Deux sont achevées, et 11 sont en cours.

Action de suivi

- Un nouveau programme conjoint UE/CdE intitulé « Renforcement des capacités pour l'inclusion dans l'éducation - INCLURE » (2,2 millions EUR) a été signé en décembre et débutera en janvier 2020.

**Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.*

Sarajevo

Situation du Bureau

Équipe principale : 7 personnes ; Personnel affecté au projet : 17 personnes ; Total : 24 personnes.

Le Bureau met en œuvre 9 projets, dont cinq sont financés dans le cadre de la Facilité horizontale UE/CdE pour les Balkans occidentaux et la Turquie, un par des contributions volontaires du Royaume-Uni et des États-Unis, un par une contribution volontaire de la Norvège, un par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA) et un autre par des contributions volontaires au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine 2018-2021. En outre, le Bureau contribue à la mise en œuvre d'un projet régional, à savoir le programme conjoint avec l'UE sur l'autonomisation des Roms au niveau local.

État de mise en œuvre des projets / du Plan d'action

- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues et condamnées en Bosnie-Herzégovine » : Un programme de formation de formateurs a été assuré par les principaux formateurs du personnel pénitentiaire à Tuzla, Medjugorje et Mostar entre octobre et décembre dans le but de renforcer les compétences de 21 membres des services répressifs et du personnel du centre médico-légal en matière de présentation et de communication sur des sujets liés aux droits de l'homme des détenus. En octobre, les adjoints aux directeurs des 14 établissements pénitentiaires de Bosnie-Herzégovine ont participé à un exercice de cartographie axé sur la gestion des affaires des détenus dont l'objectif était de définir la structure de futurs matériels de formation pour un traitement cohérent des personnes privées de liberté tout au long de la chaîne de justice pénale. En novembre et en décembre, des consultants extérieurs ont réalisé des travaux préliminaires sur les spécifications techniques d'un futur système électronique d'échange de données pénitentiaires devant favoriser une gestion efficace et efficiente des prisons.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcement de la protection des minorités nationales en Bosnie-Herzégovine » : En octobre, l'événement de lancement de l'Action a réuni 67 représentants des ministères/institutions compétent(e)s au niveaux de l'État, des entités, des cantons et du district de Brčko, mais aussi des représentants de la société civile, des organes consultatifs des minorités nationales et d'autres acteurs pertinents, qui ont salué cette initiative et souligné son importance. Le même mois, lors de sa première réunion, le Comité directeur a désigné ses membres et approuvé le programme de travail de l'Action. En novembre, la première réunion du Comité de coordination pour les minorités a réuni des représentants des Conseils des minorités nationales aux niveaux de l'État, des entités et des cantons, ainsi que des représentants de la société civile, qui ont discuté des initiatives que le Comité pourrait mener, des attentes et du dernier rapport de la Bosnie-Herzégovine sur les organes de suivi de la CELRM. En décembre, l'Action a organisé une discussion thématique sur les droits des personnes LGBTI, ainsi que la première réunion du groupe de travail chargé de mettre au point le Plan d'action en faveur des personnes LGBTI en Bosnie-Herzégovine.
- Facilité horizontale UE/CdE « Une éducation de qualité dans les sociétés multiethniques » : Une cartographie des programmes d'histoire en vigueur a été effectuée pour évaluer leur degré de corrélation au Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie et aux programmes de base communs élaborés par l'Agence chargée de l'enseignement pré-primaire, primaire et secondaire (APOSO). Par ailleurs, un Réseau des politiques éducatives a été créé en tant que plateforme multi-niveaux intersectorielle représentant une grande diversité de parties prenantes, allant des responsables politiques

dans les secteurs de l'éducation, de la protection sociale et de la santé, à tous les niveaux de gouvernement, aux praticiens (directeurs d'établissement scolaire, membres de conseils scolaires, représentants des inspections scolaires, chercheurs et formateurs d'enseignants, représentants de la société civile et parents). En novembre, des membres de ce Réseau ont effectué un premier apprentissage par les pairs lors d'une visite à leurs homologues en Serbie. À cette occasion, ils ont discuté des pratiques spécifiques permettant de favoriser une culture de la démocratie dans les écoles et d'inclure les enfants migrants dans le système éducatif. Le Réseau des établissements scolaires, constitué de 29 écoles pilotes situées dans 10 cantons, en *Republika Srpska* et dans le district de Brcko, a été créé et a tenu sa première réunion le 5 décembre à Sarajevo.

- Facilité horizontale UE/CdE « Prévention et lutte contre la traite des êtres humains en Bosnie-Herzégovine » : Le lancement de l'Action a eu lieu en octobre à Sarajevo, à l'occasion de la première réunion du Comité directeur, qui a adopté un programme de travail trimestriel. Le contenu des formations HELP en ligne pour les juges et les procureurs sur la traite des êtres humains a été finalisé, et l'adaptation de la plateforme pour la Bosnie-Herzégovine a commencé, l'objectif étant que les formations en ligne soient accessibles à compter de mars 2020. L'équipe de projet a également mené des activités préparatoires en vue de la conduite de travaux de recherche sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains aux fins de l'exploitation par le travail et sur le phénomène de la traite des enfants. Une campagne de sensibilisation sur ces mêmes thèmes a aussi été mise en œuvre, et une analyse comparative entre les sexes dans le domaine de la lutte contre la traite en Bosnie-Herzégovine a été lancée.

- Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Bosnie-Herzégovine – JUFREX 2 (HFII) » : Au cours de la période de référence, le rapport initial a été finalisé, présenté et approuvé par le Comité directeur de l'Action. Un certain nombre d'activités préliminaires en vue de la collaboration avec les autorités judiciaires, les partenaires du secteur des médias et l'Agence de régulation des communication ont été menées.

- Contribution volontaire de la Suède « Établissement de rapports sur les droits de l'homme et rôle des médias en Bosnie-Herzégovine – analyse du cadre juridique en matière de liberté des médias » : Pendant la période de référence, le projet a été prolongé de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2020, en accord avec le donateur. À l'issue d'une analyse juridique de la loi de la Bosnie-Herzégovine relative aux médias, de nouvelles recommandations ont été formulées concernant la manière de mettre le cadre juridique relatif à la liberté des médias en conformité avec les normes européennes. En décembre s'est tenue une table ronde sur des projets de loi relatifs à la transparence de la propriété des médias et la protection du pluralisme des médias, ainsi que sur le projet de loi relatif à la publicité.

- Contribution volontaire Royaume-Uni/États-Unis « Gestion structurée des peines prononcées à l'encontre des détenus violents et extrémistes en Bosnie-Herzégovine » : Pendant la période examinée, le groupe de travail a finalisé un premier projet de Stratégie sur l'organisation et la gestion des établissements pénitentiaires, la réadaptation et la réinsertion, la formation du personnel, la loi et la législation secondaire et la coopération interinstitutionnelle ; il a en outre décidé que cette Stratégie s'accompagnerait d'un Plan d'action. En novembre, 8 agents pénitentiaires et hauts représentants des ministères de la Justice de Bosnie-Herzégovine, de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la *Republika Srpska* et ont pris part à une visite d'étude en Irlande du Nord afin de renforcer leurs capacités législatives et institutionnelles. Le manuel de formation au système de gestion des affaires concernant des détenus violents et extrémistes a été développé, et les travaux sur la méthodologie et la fiabilité du développement de l'outil pour le manuel ont continué. Des procédures opérationnelles standard complémentaires devant permettre aux agents pénitentiaires de reconnaître efficacement les signes de radicalisation chez les détenus et de promouvoir une prise en charge des détenus violents et extrémistes ont été élaborées. En

novembre, lors de sa 3^e réunion, le Comité directeur a approuvé le programme de travail semestriel couvrant la période janvier-juin 2020.

- Contribution volontaire de la Norvège « Initiative en faveur de la sécurité juridique et de l'efficacité du système judiciaire en Bosnie-Herzégovine » : En octobre, lors de sa deuxième réunion, le Comité directeur a examiné le rythme de mise en œuvre du projet et adopté le programme de travail. Toujours en octobre, le centre juridique des droits de l'homme (Clinique juridique) de la faculté de droit de l'Université de Sarajevo a été lancé, l'expérience de la clinique juridique mise en place à Mostar s'étant avérée concluante. Par ailleurs, une conférence régionale sur le thème « La responsabilité partagée de la mise en œuvre de la CEDH : relever les défis à l'aide des (nouveaux) outils judiciaires » a été organisée à Sarajevo, en octobre. En novembre, l'équipe de projet a organisé une formation de formateurs s'adressant aux juges sur les techniques de rédaction de jugements, tout particulièrement axée sur les motifs. Deux activités ont aussi été menées avec succès en décembre à Banja Luka : la troisième session de formation à l'intention des juges et des auxiliaires de justice sur le raisonnement juridique et la rédaction des textes juridiques à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, et une formation de formateurs s'adressant aux juges sur les techniques de rédaction des jugements en matière civile, tout particulièrement axée sur les motifs. Enfin, en décembre, le projet a organisé un atelier sur la méthodologie d'identification et de classification des droits de l'homme à l'intention des agents des services de jurisprudence des juridictions les plus élevées de Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'un concours de plaidoiries pour les étudiants de la Clinique juridique.
- Contribution volontaire « La réconciliation par la coopération entre les communes divisées en Bosnie-Herzégovine » : En octobre, pendant la session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, sept femmes, maires des communes de Kalinovik, Mrkonjić Grad, New Goražde, East Drvar, Jezero, Visoko et Drvar en Bosnie-Herzégovine, ont signé un accord de coopération intermunicipal/intercommunal en présence de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe.

Mise en œuvre, en Bosnie-Herzégovine, de projets régionaux (voir aussi la section consacrée au Bureau de Belgrade)

- Programme conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local » (ROMACTED) : Au cours de la période de mise en œuvre, les 10 communes bénéficiaires ont soumis des demandes de petites subventions aux fins de l'inclusion des Roms et se sont vu accorder une aide d'un montant maximum de 10 000 EUR chacune. En novembre, la deuxième réunion du Groupe consultatif a réuni des représentants de ces 10 communes, de la communauté internationale, des Roms, ainsi que de l'équipe ROMACTED de Strasbourg et du ministère des Droits de l'homme et des Réfugiés, qui ont conclu que ROMACTED était un véritable atout pour l'inclusion des Roms dans la société générale et que ce programme devrait être étendu à toutes les communes dans lesquelles vivent des Roms, ou reproduit dans ces communes. Le projet développe des synergies avec *Care International*, le Fonds pour l'éducation des Roms (FER), l'OSCE, Caritas et *Kali Sara* afin d'éviter les chevauchements d'activités et d'avoir un plus grand impact dans le domaine de l'inclusion des Roms.

Autres activités à signaler

- 6 octobre : La Cheffe du Bureau a accompagné Adama Dieng, Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la prévention du génocide, lors d'une visite conjointe au Musée sur l'enfance en temps de guerre de Sarajevo à laquelle participaient une délégation de haut niveau de l'ONU, la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, le Bureau du CdE à Sarajevo et la délégation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine ; elle a également fait

des déclarations aux médias après la plantation d'un arbre, insistant sur la réconciliation et la tolérance et sur le fait que les jeunes de Bosnie-Herzégovine devaient servir de catalyseurs pour créer de nouvelles sociétés positives et ouvertes ;

- 7-9 octobre : La Cheffe du Bureau et son adjointe ont participé à la conférence régionale de la « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie » s'étant déroulée à Skopje, Macédoine du Nord ;
- 22 octobre : La Cheffe du Bureau a participé à la conférence régionale du CdE sur la réponse à la radicalisation dans les prisons ;
- 24 octobre : La Cheffe du Bureau a prononcé une allocution lors de la conférence régionale du CdE intitulée « La responsabilité partagée de la mise en œuvre de la CEDH : relever les défis à l'aide des (nouveaux) outils judiciaires » ;
- 29 octobre : La Cheffe du Bureau a assisté à la cérémonie de commémoration des « 20 ans de l'Association des communes et ville de *Republika Srpska* », organisée à Banja Luka ;
- 30 octobre : La Cheffe du Bureau a rencontré à Banja Luka la Présidente de la *Republika Srpska*, Zeljka Cvijanovic, et discuté avec elle de questions liées à la coopération avec le CdE en général ;
- 13 novembre : La Cheffe du Bureau adjointe a participé à la première réunion du groupe de travail sur le Thème 2, à savoir la réadaptation et le désengagement de la violence des détenus extrémistes violents ;
- 14 novembre : La Cheffe du Bureau adjointe a prononcé le discours d'ouverture de la conférence régionale organisée par le CdE sur la coopération dans les domaines des migrations et de l'asile ;
- 10 décembre : La Cheffe du Bureau a assisté à la conférence organisée par le ministère des Droits de l'homme et des Réfugiés de Bosnie-Herzégovine à la fin du mois de novembre pour marquer la Journée des droits de l'homme (célébrée le 10 décembre) ; 11 projets menés conjointement par 22 communes, répartis par entité administrative.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 4 et 5 novembre : Visite de la Commission de Venise en lien avec le cadre juridique de la Bosnie-Herzégovine sur la liberté de réunion ;
- 26-28 novembre : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;
- 3-5 décembre : Visite de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe en Bosnie-Herzégovine.

Tbilissi

Situation du Bureau

Équipe principale : 6 personnes ; Personnel affecté au projet : 17 personnes ; Total : 23 personnes.

Le Bureau met en œuvre 9 projets, financés par des contributions volontaires/donateurs. Le projet intitulé « Renforcement de la responsabilité et de l'efficacité du système judiciaire et du professionnalisme des avocats en Géorgie » a commencé le 1^{er} novembre, et les projets sur la « Réforme de la pratique électorale en Géorgie » et « Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Géorgie » ont pris fin le 31 décembre.

État de mise en œuvre des projets / programmes

- Plan d'action « Soutien de la réforme judiciaire en Géorgie » : Une étude et un atelier sur les femmes juges et l'amélioration de la représentation des femmes aux postes d'encadrement dans le système judiciaire ont abouti à la création de l'Association des femmes juges de Géorgie. Par ailleurs, la conduite d'une étude couvrant l'ensemble des 65 palais de justice a permis d'identifier les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées ; s'en sont suivi des travaux de rénovation du tribunal du district de Photi et un engagement budgétaire spécial de l'État pour 2020. Une conférence internationale des avocats a réuni des représentants des barreaux de 20 pays pour discuter des défis qui se posent aux professionnels du droit dans la défense de leur indépendance.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Réforme de la pratique électorale en Géorgie » : Le 4 octobre, les conclusions et recommandations des travaux de recherche sur le règlement des litiges électoraux ont été présentées aux parties prenantes au processus électoral, puis envoyées au Président du Parlement géorgien en tant que contribution à l'actuelle réforme de la législation. Par ailleurs, le renforcement de la jurisprudence électorale a été au cœur des discussions lors d'un séminaire organisé conjointement avec la Commission de Venise. En outre, en coopération avec ISFED (une ONG locale), une formation permanente sur la législation électorale et le règlement des litiges électoraux a été mise en place à l'École supérieure de la magistrature pour les juges des tribunaux de droit commun. Du 30 novembre au 2 décembre, 6 juges de la Cour d'appel et du tribunal de Tbilissi ont suivi une formation de formateurs de trois jours. Enfin, le 5 décembre, un échange de vues entre des représentants de partis politiques et la Commission électorale centrale (CEC) a été organisé sur les mesures concrètes à adopter pour renforcer l'autonomisation politique des femmes.
- Plan d'action « Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Géorgie » : En décembre, vingt-sept professionnels du droit, dont des juges, des procureurs et des représentants du ministère de l'Intérieur, ont assisté à la deuxième formation en présentiel sur la conduite d'enquêtes et de poursuites efficaces et les sanctions dans les infractions de violence à l'encontre des femmes et de violence domestique, renforçant ainsi leurs connaissances et leurs compétences pratiques dans ce domaine. Des travaux de recherche sur l'administration de la justice en matière de violences sexuelles sur des femmes en Géorgie ont été effectués en coopération avec le Bureau du Défenseur public. En outre, la méthodologie et les outils du CdE pour la cartographie des services de soutien aux victimes de violence à l'égard des femmes ont été mis en œuvre à titre expérimental dans le but de compiler des données sur les services existants. Les connaissances des membres de la Commission inter-institutions sur l'égalité de genre, la violence à l'égard des femmes et la violence domestique relatives aux exigences de la Convention d'Istanbul et à son mécanisme de suivi en matière de collecte de données ont été renforcées. Par ailleurs, des matériels sur

cette Convention et une nouvelle Recommandation du Comité des Ministres du CdE sur la prévention et la lutte contre le sexisme ont été traduits en géorgien.

- Plan d'action « Lutte contre la discrimination, les crimes de haine et le discours de haine en Géorgie » : Le projet et ses organisations partenaires ont lancé la toute première Semaine de l'égalité en Géorgie, dans le cadre de la campagne « J'opte pour l'égalité ». À cette occasion, 1 055 événements ont été organisés, mobilisant plus de 26 000 personnes, dans l'objectif d'encourager la tolérance et d'informer sur les mécanismes de recours disponibles. Le 10 décembre, pour marquer la Journée internationale des droits de l'homme, un événement de sensibilisation consistant en des quiz sur l'égalité a aussi été organisé devant l'une des plus grandes stations de métro du pays, en coopération avec le Défenseur public et la délégation de l'UE en Géorgie. Par ailleurs, vingt-neuf juges ont renforcé leurs connaissances sur la jurisprudence la plus récente de la Cour européenne des droits de l'homme relative à la lutte contre la discrimination et le crime de haine et sur les normes nationales et internationales relatives à la liberté d'expression. L'événement de lancement de la formation HELP en ligne pour le développement des compétences sur le crime de haine, qui a réuni des participants de haut niveau représentant le ministère de l'Intérieur, le Bureau du Procureur et le pouvoir judiciaire, a été l'occasion de souligner le rôle des institutions publiques dans la lutte contre les infractions fondées sur des motifs de discrimination.

- Plan d'action « Renforcement de la protection des données en Géorgie » : Deux documents (les « Lignes directrices sur la protection de la vie privée dans les médias » et le « Manuel de droit européen en matière de protection des données ») ont été publiés en géorgien et distribués aux bénéficiaires. Le 6 décembre, une conférence a réuni pas moins de 80 juristes et représentants des médias, qui se sont penchés les défis actuels en matière de protection des données. En outre, la formation HELP sur le droit à la protection des données et au respect de la vie privée a été lancée, bénéficiant d'une grande visibilité et d'une large couverture dans la presse.

- Programme conjoint UE/CdE « Soutenir la liberté des médias et internet en Géorgie » : Le CdE a soutenu l'organisation du Forum de la Gouvernance de l'internet en Géorgie, ainsi que la participation d'un expert international à cet événement. Ce soutien a permis le lancement de la première Université géorgienne sur la gouvernance de l'internet pour les jeunes, qui a bénéficié d'une grande visibilité et d'une large couverture dans la presse. Par ailleurs, une table ronde sur la sécurité des journalistes a été organisée, lors de laquelle les participants – des représentants du gouvernement, de la société civile et des journalistes – ont défini de nouvelles réponses communes aux problèmes qui se posent dernièrement dans ce domaine. Un suivi des questions de genre dans les médias a été mis en place pour 6 mois, et une plateforme en ligne d'éducation aux médias a été conçue.

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG : « Renforcement des systèmes de prévention et de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » : Le projet a organisé une formation destinée aux représentants du secteur géorgien des jeux d'argent et de hasard dans leur but d'améliorer leur connaissance des normes en matière de LBC/FT, ainsi que des risques et vulnérabilités typiques de ce secteur. Un atelier sur le projet de rapport national relatif à l'évaluation des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme en Géorgie a réuni des représentants des institutions pertinentes des secteurs public et privé, qui ont examiné les conclusions du document et identifié des domaines pouvant être améliorés. Des formations sur les enquêtes et les poursuites dans les affaires de financement du terrorisme, ainsi que sur la responsabilité pénale des personnes morales, ont aussi été organisées.

- Contribution volontaire (multilatérale) « Soutien aux détenus jeunes et adultes » (JADES) : Le Bureau de l'Inspecteur d'État a bénéficié d'un soutien pour l'élaboration de sa Stratégie de communication et du Plan d'action correspondant. Il a aussi élaboré un Plan d'action s'étalant sur un an, décrivant les principaux défis et présentant des solutions possibles. Le projet a en outre fourni un soutien au ministère de l'Intérieur pour la conception de critères

de spécialisation applicables aux agents de police, aux enquêteurs et aux autres professionnels intervenant auprès des jeunes détenus. Quinze médecins collaborant avec le Département des « isolateurs » de détention temporaire ont suivi une formation de formateurs sur la description des lésions. En outre, seize membres du Département de protection des droits de l'homme et du suivi des enquêtes, qui dépend du ministère de l'Intérieur, ont suivi une formation sur le Code des droits de l'enfant et sur certaines caractéristiques psychologiques des jeunes délinquants ou de leurs victimes. Seize dirigeants de services de police régionaux ont également été sensibilisés au Code des droits de l'enfant, adopté récemment.

- « Soutenir le contrôle parlementaire de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme en Géorgie » : Le lancement officiel du projet a été l'occasion d'organiser des discussions de haut niveau entre une grande diversité d'acteurs sur les mécanismes existants pour la mise en œuvre effective, au niveau national, des normes de droits de l'homme consacrées par la Convention européenne des droits de l'homme.
- « Soutenir les réformes de la justice pénale - s'attaquer aux aspects pénaux des réformes judiciaires » : Vingt-trois procureurs ont renforcé leur capacité à identifier, qualifier et instruire efficacement les faits relevant de la torture et des mauvais traitements. Par ailleurs, un rapport sur l'interdiction de la torture, publié avec le soutien du Conseil de l'Europe, a été élaboré par le Service analytique de la Cour suprême, qui examine les décisions rendues par les juridictions nationales dans les affaires de torture ou de mauvais traitements, ainsi que les normes internationales dans ce domaine. Ces travaux de recherche contribuent à la mise au point d'une approche unifiée des affaires relatives à la torture. Enfin, un programme de formation actualisé sur les droits de l'homme, qui couvre notamment des thèmes tels que les normes relatives à la lutte contre la discrimination et l'accès des femmes à la justice, a été conçu avec le soutien du Conseil de l'Europe à l'intention de l'École supérieure de la magistrature, qui le mettra en œuvre dans le cadre de son cursus.

Autres activités à signaler

- Le Chef du Bureau a prononcé une allocution d'ouverture lors des événements suivants : la Conférence de l'Alliance des conseils de presse indépendants d'Europe, la table ronde sur l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile aux droits économiques et sociaux et aux services d'intégration, la conférence de haut niveau sur le thème « Évaluer et renforcer l'impact des mécanismes nationaux de prévention », la célébration des Journées européennes de la culture 2019, la 7^e Conférence internationale des avocats et l'événement pour le renforcement de la participation des jeunes à la vie locale et régionale.
- Il a également participé à l'ouverture des événements suivants : l'atelier lors duquel a été examiné le projet de rapport national sur l'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en Géorgie, la conférence intitulée « *Community Networks: Connecting the Next Billion* » (Réseaux communautaires : connecter les non-connectés), la conférence parlementaire régionale sur la prévention et la réponse à l'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux, l'atelier s'adressant aux représentants de partis politiques sur les mesures à adopter pour une participation plus équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique et le séminaire organisé par l'Institut d'études politiques de Tbilissi.
- En outre, le Chef du Bureau a assisté à d'autres réunions et points d'information sur des questions relevant du mandat du CdE, rencontrant notamment l'Ambassadeur de la Norvège et un administrateur du Service chargé du Caucase du Sud au ministère des Affaires étrangères de la Norvège, le Président de la commission parlementaire des questions juridiques, le ministre de l'Intérieur, le Chef de l'Administration gouvernementale, le Président du parlement et l'Ambassadeur de l'UE ; il a aussi participé, à l'Ambassade de France, à un déjeuner de travail avec la délégation de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Les 10 et 11 novembre, la Secrétaire Générale du CdE, Marija Pejčinović Burić, a effectué une visite officielle en Géorgie dans le cadre de la préparation de la Présidence géorgienne du Comité des Ministres, lançant à cette occasion le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2020-2023 ;
- Du 4 au 8 novembre, le GRETA a effectué une visite en Géorgie dans le cadre de son 3^e cycle d'évaluation.

Tirana

Situation du Bureau

Équipe principale : 7 personnes ; Personnel affecté au projet : 12 personnes ; Total : 19 personnes.

Le Bureau met en œuvre 8 projets, dont 7 sont cofinancés par l'UE et un par la Direction suisse du développement et de la coopération.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- Contribution volontaire de la Suisse au projet « Renforcement des pouvoirs locaux et régionaux en Albanie » : Les capacités de plus de 16 maires et hauts fonctionnaires de l'administration locale ont été renforcées grâce au programme de formation au leadership mis en œuvre par l'École d'études politiques, en coopération avec l'École albanaise d'administration publique. Quelque 90 membres du personnel des ressources humaines de 61 communes ont été formés à l'utilisation de la plate-forme administrative en ligne « administrata.al ». De plus, un soutien a été apporté à l'École albanaise d'administration publique sous la forme d'une nouvelle méthodologie pour l'évaluation des besoins en formation, et 30 membres du personnel de l'École ont été formés à sa mise en œuvre.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la qualité et l'efficacité de la justice (SEJ II) en Albanie » : le Conseil supérieur de la magistrature a adopté deux règlements internes concernant l'évaluation de la performance des juges, à savoir le « Système à points et la méthodologie pour l'évaluation des juges » et les « Règles complémentaires relatives au système d'évaluation des juges », conformément aux recommandations de la Facilité horizontale. La première réunion du Comité directeur du projet s'est tenue le 17 octobre.
- Facilité horizontale UE/CdE « La criminalité économique en Albanie » : Un projet de lignes directrices et une méthodologie relatives à une approche fondée sur les risques pour les professions juridiques et comptables ont été élaborés et présentés aux autorités nationales pertinentes, et deux ateliers différents sur des mesures pour une approche fondée sur les risques pour le secteur non financier ont été organisés à Tirana. Par ailleurs, des lignes directrices sur la mise en œuvre effective de sanctions financières ciblées concernant le financement de la prolifération, conçues à l'intention des autorités de surveillance et des entités déclarantes en tenant compte de la nouvelle loi sur les mesures restrictives internationales et des bonnes pratiques dans ce domaine, ont été adressées aux institutions concernées.
- Facilité horizontale UE/CdE « Soutenir des recours internes effectifs et faciliter l'exécution des décisions (D-REX) » : En partenariat avec l'École de la magistrature, environ 100 agents du Bureau de l'Avocat d'État ont renforcé leurs connaissances sur les changements récents à la législation relative à l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que sur les compétences de l'Avocat d'État dans ce domaine et sur le raisonnement juridique. Un soutien a été apporté au Parlement albanais pour l'examen du projet de loi sur la finalisation des clauses de propriété transitoire, après la publication, par la Commission de Venise, d'un Avis invitant les autorités albanaises à rendre la loi plus claire et à en améliorer les principes généraux. La première réunion du Comité directeur du projet a eu lieu le 17 octobre.
- Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Serbie, JUFREX 2 » : L'Alliance contre la haine a été créée en tant qu'initiative conjointe des organes de promotion de l'égalité, de l'Autorité de régulation des médias et du Conseil albanais des

médias, dans le but d'impliquer les parties prenantes à l'échelle nationale dans la sensibilisation au discours de haine et dans la lutte contre ce fléau, et de coordonner leur action.

- Programme régional conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED) » : Le Plan d'action local 2019-2022 pour l'intégration de la minorité égyptienne dans la commune de Permet a été approuvé. Sept communes bénéficiaires se sont vu accorder des subventions pour la mise en œuvre de projets dans les domaines de la culture, du patrimoine, de l'infrastructure et de l'emploi locaux, conformément aux actions définies dans les Plans d'action pour les minorités rom et égyptienne, respectivement.
- Un nouveau projet a été signé avec l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA) sur le « Renforcement de l'éducation à la citoyenneté démocratique en Albanie », pour une durée de 4 ans.
- À l'occasion du 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe, et dans le cadre de la Présidence française du Comité des Ministres de l'Organisation, le Bureau de Tirana, en coopération avec l'Ambassade de France et d'autres institutions partenaires, a organisé 4 activités thématiques dans différentes villes afin de sensibiliser aux différents domaines d'activité du Conseil de l'Europe, à ses principales réalisations et aux défis qui l'attendent.

Action de suivi

- Réfléchir à des activités pertinentes pour marquer le 25^e anniversaire de l'adhésion de l'Albanie au Conseil de l'Europe.

Erevan

Situation du Bureau

Équipe principale : 6 personnes ; Personnel affecté au projet : 16 personnes ; Total : 22 personnes.

Le Bureau met en œuvre 8 projets, dont deux projets nationaux et un projet régional décentralisé financés par l'UE dans le cadre du Partenariat pour une bonne gouvernance (PGG), un projet financé par le Gouvernement du Royaume-Uni, un par le Gouvernement de la Suisse, un par le Gouvernement de l'Autriche et deux par des contributions volontaires dans le cadre de plans d'action.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Soutenir la réforme de la justice civile – renforcer l'indépendance et le professionnalisme du pouvoir judiciaire en Arménie » : En octobre, l'équipe de projet a procédé à l'évaluation de la Stratégie sur la réforme juridique et judiciaire de l'Arménie pour la période 2019-2023 et des plans d'action correspondants. Cet exercice visait à mesurer le degré de conformité des orientations stratégiques proposées pour la réforme aux normes du Conseil de l'Europe et aux bonnes pratiques de ses États membres, ainsi qu'à identifier les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires en termes de structure et de contenu. Le ministère de la Justice a examiné le projet de Stratégie et de Plans d'actions à la lumière des recommandations émises et le document a été adopté par le gouvernement le 10 octobre. En outre, la Commission de Venise et la Direction générale des Droits de l'homme et de l'État de droit ont élaboré un Avis conjoint sur les modifications au Code judiciaire et à certaines autres lois, qui a été adopté par la Commission de Venise à sa 120^e session plénière, organisée les 11 et 12 octobre. Le 6 décembre, l'équipe de projet a tenu sa première réunion avec les membres de l'Association des arbitres d'Arménie et avec Grigor Semirjyan, Directeur de *G-Design Group*, qui a été choisi par le projet pour la conception d'un site internet et la prestation de services à l'Association des arbitres d'Arménie. Des réunions trilatérales entre cette dernière, *G-Design Group* et le CdE continueront d'être organisées jusqu'à la livraison du site internet, prévue pour le 31 janvier 2020. Par ailleurs, le projet a fourni un soutien pour l'inscription d'une équipe arménienne à la 13^e édition du concours d'arbitrage d'investissement de Francfort, qui doit avoir lieu du 2 au 6 mars 2020. Ainsi, en coopération avec l'Association des arbitres d'Arménie, il a lancé un appel à candidatures dans 28 facultés de droit d'Arménie, à l'issue duquel une équipe de 4 étudiants de différentes facultés a été constituée et inscrite à l'événement. Par ailleurs, au cours de la période de référence, il a été envisagé de publier deux ouvrages à l'intention de la Cour de cassation : le recueil des décisions indexées adoptées en 2018 par la Chambre civile et administrative de la Cour de cassation de la République d'Arménie, et le rapport annuel d'activités 2018 de la Chambre civile et administrative de la Cour de cassation.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Soutien de la réforme judiciaire – soutenir la réforme de la justice pénale et harmoniser l'application des normes européennes en Arménie » - Volet 2 : Au cours de la période de référence, la réforme de la justice pénale a progressé de façon significative : les projets de procédure pénale et de Code pénal ont été publiés sur la plateforme en ligne « e-draft.am » pour examen et commentaires publics. En outre, le projet a organisé plusieurs tables rondes sur le projet de Code, qui a notamment été examiné les 20-21 et 28-29 novembre avec des représentants des services répressifs et de la justice, des avocats et le Défenseur des droits de l'homme. Deux débats publics se sont tenus les 6 et 12 décembre, respectivement, avec la participation de toutes les parties prenantes, y

compris des représentants de la société civile et d'organisations internationales. Ces discussions ont constitué une étape importante dans l'élaboration du Code dans la mesure où elles ont donné la possibilité à tous les acteurs invités, spécialistes et membres du groupe de travail chargé de l'élaboration du nouveau Code de participer librement à un échange de vues avec les experts du CdE. En novembre, le ministre de la Justice a sollicité l'avis de l'Organisation sur les versions finalisées des projets de Codes, qui seront disponibles en février 2020. Pendant la période examinée, 268 réponses ont été reçues à un questionnaire soumis à des professionnels du droit sur les éventuelles divergences et les approches uniformes possibles dans la mise en œuvre, par les juridictions nationales, de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative aux articles 3 et 5 de la Convention européenne des droits de l'homme. Le rapport qui résultera de cette étude reposera sur une évaluation qualitative et quantitative des réponses fournies par les juges, les procureurs, les enquêteurs et les avocats sera prêt d'ici à la fin du mois de janvier 2020. Ces travaux devraient permettre de connaître la position des professionnels du droit sur la qualité de la mise en œuvre, dans les affaires pénales, de la jurisprudence de la Cour relative aux articles susmentionnés par les juridictions nationales

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcer les capacités institutionnelles de prévention et de lutte contre la corruption en Arménie » : Pendant la période examinée, dans le cadre des suites données à un avis d'expert sur le nouveau projet de « loi de la République d'Arménie sur la confiscation civile des avoirs illicites », l'expert du projet a fourni des réponses et explications à un ensemble de questions et sujets soulevés par les autorités. Le 16 octobre, un atelier sur le système de déclaration de patrimoine en Arménie a été organisé dans le but de présenter les conclusions et recommandations de l'analyse du cadre juridique arménien en la matière et de discuter de moyens possibles pour le renforcer avec les autorités et les organisations de la société civile pertinentes. Cet événement a réuni des représentants du ministère de la Justice, de la commission arménienne de déontologie des fonctionnaires de haut rang, de l'Assemblée nationale d'Arménie, du Cabinet du Premier Ministre, du Bureau de la société civile, du Comité des recettes publiques et des organisations de la société civile. Les recommandations émises par l'expert du CdE portaient sur des questions importantes telles que les personnes soumises à l'obligation de déclaration, les biens à déclarer, la propriété effective et la vérification des déclarations. À l'issue de la discussion, le document finalisé contenant les recommandations de l'expert international du CdE a été soumis au ministère de la Justice. En outre, l'équipe de projet a tenu des réunions avec des représentants du ministère de la Justice pour discuter des activités à venir, en tenant compte des priorités de ce dernier.

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcer la profession d'avocat conformément aux normes européennes » : Au cours de la période de référence, une étude comparative du cadre institutionnel et procédural des associations du Barreau des 5 pays participants (l'Arménie, la Géorgie, la République du Bélarus, la République de Moldova et l'Ukraine) a été lancée. Dans le cadre de ces travaux, les consultants du CdE ont tenu une série de réunions bilatérales à Erevan, Tbilissi, Minsk, Chisinau et Kiev, auxquelles ont participé les présidents des associations nationales du Barreau, des représentants des ministères de la Justice et des Cours suprêmes, des universitaires, ainsi que des représentants des services d'aide juridique gratuite et des associations professionnelles d'avocats (y compris des jeunes avocats et des avocates) de ces différents pays. Cette étude comparative a pour but de fournir aux avocats des pays participants un premier aperçu du degré de conformité du cadre actuel de leur Barreau aux normes européennes. Par ailleurs, ces réunions bilatérales ont aussi été l'occasion de désigner les membres du comité technique du projet, dont la première réunion a eu lieu le 10 décembre à Erevan (Arménie). Une conférence sur les défis et opportunités actuels pour les cadres institutionnels et procéduraux régissant le fonctionnement de la profession d'avocat en Arménie, en Géorgie, en République du Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine a été organisée immédiatement après cette réunion, le 11 décembre,

essentiellement dans l'objectif de réunir les associations du Barreau, les institutions d'aide juridique gratuite et les associations professionnelles d'avocats des pays participants et de lancer entre elles une discussion sur le cadre institutionnel et juridique régissant le fonctionnement de la profession d'avocat et sur les perspectives de coopération régionale. Cette conférence a aussi été l'occasion pour les avocats participants d'améliorer leur connaissance des normes européennes relatives au fonctionnement du Barreau dans leur pays.

- Contribution volontaire de la Suisse au projet « Renforcer l'Association des communes d'Arménie et une gouvernance locale transparente et participative en Arménie » : Le 26 novembre, la Directrice exécutive de l'Association des collectivités locales d'Arménie a soumis sa lettre de démission au Conseil d'administration de l'Association. Cependant, comme convenu lors de la période initiale du projet, le soutien au projet se poursuivra. Un consultant local en ressources humaines a commencé à préparer la procédure de recrutement du nouveau Directeur exécutif ou de la nouvelle Directrice exécutive, et, en décembre, il a été fait appel à 3 autres consultants locaux pour donner un avis juridique sur plusieurs amendements à la loi. Le 4 décembre, l'équipe de projet a organisé une réunion avec les partenaires du projet pour discuter du mandat de la Communauté de pratiques sur l'intégrité politique et l'éthique dans l'autonomie locale, à laquelle ont également assisté des représentants du ministère de l'Administration territoriale et de l'Infrastructure, du ministère de la Justice, de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) et de l'association des collectivités locales d'Arménie. Le mandat a été actualisé à la lumière des suggestions et commentaires émis par les parties prenantes au projet, et cette initiative a été annoncée à toutes les communautés fusionnées d'Arménie. À l'expiration du délai (fixé au 12 janvier 2020), l'équipe de projet transmettra les candidatures reçues aux autres parties prenantes et sélectionnera un groupe de communes pour la Communauté de pratiques.

- Contribution volontaire de l'Autriche au projet « Développement démocratique, décentralisation et bonne gouvernance en Arménie » : Du 3 au 10 octobre, le projet a mis en œuvre une série d'ateliers visant à renforcer les capacités des communes à concevoir des propositions de projets éligibles à de petites subventions. Ainsi, des représentants de plus de 30 communes fusionnées ont participé à des ateliers régionaux axés sur la rédaction de propositions, la gestion de projets, la gestion de la performance, la participation civile et la coopération inter-municipale. Ces communes ont aussi été guidées dans le processus de rédaction de propositions par des consultants locaux expérimentés. Dans le cadre de ces activités, un appel à propositions de projets éligibles à des subventions a été lancé aux communes fusionnées, ces projets devant s'inscrire dans l'une des trois sous-catégories suivantes : la rénovation ou le développement d'équipements communautaires, la retransmission en direct sur internet des séances du conseil local et des initiatives de coopération intercommunale. Au 6 décembre, date limite de soumission des propositions, 45 dossiers avaient été déposés par 33 communes fusionnées. Au cours de la période examinée, un Comité de sélection du Programme des bonnes pratiques a été créé, avec pour mission de noter et de classer les propositions selon les trois sous-catégories évoquées plus haut et de formuler des recommandations pour l'octroi des subventions. Par ailleurs, les modules de la formation en ligne sur les 12 principes de bonne gouvernance ont été adaptés au contexte arménien, et un module spécifique sur la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus décisionnels a été conçu. Le 8 novembre, un groupe de discussion s'est réuni pour tester les grands concepts et études de cas locales des modules sélectionnés avec les principales parties prenantes. S'agissant du volet juridique et politique, le projet a lancé des travaux sur des amendements à la loi arménienne relative à l'autonomie locale, ainsi qu'une analyse de la législation arménienne sur la mise en œuvre des pratiques de contrôle, de surveillance et de suivi des pouvoirs des collectivités locales, des orientations méthodologiques sur la manière dont les collectivités locales peuvent saisir la justice dans les procédures civiles et administratives, ainsi que sur des recommandations institutionnelles concernant le projet de feuille de route relatif à la décentralisation des pouvoirs. En ce qui

concerne le volet financier, une nouvelle politique d'octroi de subventions et de prêts aux communes financés par budget public de la République d'Arménie, ainsi qu'un projet de loi sur la question, ont été élaborés. Par ailleurs, la première réunion de consultation sur les initiatives législatives des collectivités locales a été organisée le 28 novembre pour engager les principales parties prenantes à contribuer au dialogue politique et à l'élaboration de politiques. Enfin, le 27 novembre, le Comité directeur du projet a adopté le plan d'activités 2020, qui prévoit l'octroi de subventions à plusieurs communes fusionnées en Arménie.

- Plan d'action « Soutenir l'intensification du Service de probation en Arménie » : La mise en œuvre du projet a commencé le 1^{er} octobre, marquant le lancement de la phase initiale. Une série de réunions de coordination avec les différents partenaires a été organisée pour discuter des objectifs et activités du projet. Un programme de travail sur 6 mois a ensuite été élaboré puis approuvé par ces derniers ; il devrait être adopté à la première réunion du Comité directeur, dont la date et le format général ont été convenus avec les partenaires.

- Contribution volontaire du Royaume-Uni au projet « Les droits humains et les femmes dans les forces armées » : Le projet a facilité la tenue de la réunion annuelle du Conseil d'experts mis en place au Bureau du Défenseur des droits de l'homme, ce qui a permis de renforcer la capacité du Défenseur à identifier et à signaler les violations des droits de l'homme dans les forces armées. En outre, l'analyse de la législation arménienne à la lumière des normes européennes et internationales sur les femmes dans les forces armées a été préparée et examinée avec les principales parties prenantes au projet. Sur la base de cette analyse, ainsi que des suggestions émises par le projet concernant le Programme stratégique national, le ministère de la Justice a révisé le Programme stratégique national pour la protection des droits de l'homme et les Plans d'action 2020-2022 correspondants. Au cours de la période de référence, le projet a aussi établi un rapport sur la législation arménienne relative à la protection des lanceurs d'alerte et son applicabilité dans les forces armées, ce document ayant été examiné avec tous les partenaires nationaux du projet et les autres parties intéressées. Les recommandations présentées dans le rapport seront examinées plus avant pour apporter des améliorations pertinentes aux textes juridiques relatifs à la protection des lanceurs d'alerte du ministère de la Défense. Par ailleurs, seize militaires ont renforcé leurs connaissances sur les droits humains et les femmes dans les forces armées en Arménie. Les formateurs ont identifié les futurs besoins en formation de ce groupe et les participants eux-mêmes ont confirmé qu'ils faudrait qu'ils suivent davantage de formations sur les droits de l'homme. Pendant la période examinée, le projet a aussi organisé une réunion technique de coordination des donateurs afin de répertorier les activités menées par les différentes organisations donatrices dans le cadre de la réforme des forces armées et de les compléter, le cas échéant. 15 professeurs exerçant dans différentes universités, y compris des universités militaires, ont pu renforcer leurs connaissances sur le programme HELP grâce une présentation sur les activités HELP mises en œuvre avec les universités, la formation sur l'accès des femmes à la justice, notamment, ayant fait partie des exemples présentés.

- Plan d'action « Prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Arménie : poursuivre sur la voie de la ratification de la Convention d'Istanbul » : Pendant la période de référence, le consultant du projet a examiné le projet de Code pénal arménien, identifié les principales lacunes de ce projet sous l'angle des principes de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe et formulé des recommandations pour l'ajuster et le mettre en conformité avec la Convention. Le 30 octobre et le 1^{er} novembre, une visite de contact de haut niveau (entre des représentants du GREVIO, de la Commission de Venise, du Secrétariat du Conseil de l'Europe et une députée serbe) a été organisée pour discuter avec des membres du Gouvernement de l'Arménie, de l'Assemblée nationale, de la Police, d'organisations de la société civile et d'autres organisations pertinentes des opportunités et défis concernant la ratification de ce traité. Les 16 et 17 novembre, 20 journalistes ont été formés aux principes du traitement par les médias des sujets de la violence contre les femmes et de la violence domestique. Le 29 novembre et le 1^{er} décembre,

les spécialistes de l'éducation chargés de l'examen et de la révision des nouveaux critères et principes éducatifs, objectifs d'apprentissage dans les différentes disciplines scolaires et critères pour l'élaboration de programmes pour l'éducation secondaire en Arménie ont été formés aux principes de l'intégration d'une perspective de genre dans l'éducation. En outre, la formation en ligne HELP du Conseil de l'Europe sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, d'une durée de trois mois, a été mise en œuvre en collaboration avec l'École de la magistrature arménienne et dispensée à 14 professionnels du droit. Par ailleurs, 11 autres professionnels du droit (juges, procureurs, magistrats instructeurs) ont suivi une formation de formateurs sur la prévention et la lutte contre ces phénomènes conçue pour l'École de la magistrature en tant que composante de la formation continue de ces trois catégories de professionnels.

- Plan d'action « Améliorer les soins de santé et la protection des droits de l'homme dans les prisons d'Arménie » : Le projet a été lancé le 1^{er} novembre, et la phase initiale est en cours. Une série de réunions a été organisée avec les principaux partenaires du projet, à savoir le ministère de la Justice et le Centre de médecine pénitentiaire, pour convenir des détails des activités qui devraient être mises en œuvre à compter de février. Le Comité directeur du projet est en cours de constitution.

Autres activités à signaler

- 1^{er} octobre : La Cheffe de Bureau a présidé la réunion du Comité directeur local du PGG II ;
- 8 octobre : La Cheffe de Bureau a participé à une réunion de coordination des donateurs à haut niveau sur la réforme de la justice ;
- 16 octobre : La Cheffe de Bureau a assuré l'ouverture de l'atelier sur la déclaration de patrimoine organisé par le projet « Renforcer les capacités institutionnelles de prévention et de lutte contre la corruption en Arménie » ;
- 18 octobre : La Cheffe de Bureau a assisté au lancement du projet intitulé « Soutien au renforcement de la capacité institutionnelle du Bureau du Défenseur arménien des droits de l'homme en matière de protection et de promotion des droits de l'homme et du droit du travail » ;
- 11 novembre : La Cheffe de Bureau a rencontré le Chef de la délégation de l'UE en Arménie ;
- 16 novembre : La Cheffe de Bureau a assuré l'ouverture de la formation sur le signalement de la violence contre les femmes et la violence domestique, organisée dans le cadre du projet « Prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Arménie : poursuivre sur la voie de la ratification de la Convention d'Istanbul » ;
- 26 novembre : La Cheffe de Bureau a été invitée à donner une conférence à l'école internationale UWC pour marquer la Journée des droits de l'homme ;
- 27 novembre : La Cheffe de Bureau a participé à la 2^e réunion du projet intitulé « Développement démocratique, décentralisation et bonne gouvernance en Arménie » ;
- 28 novembre : La Cheffe de Bureau a assuré l'ouverture de la formation sur le thème « Prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Arménie : poursuivre sur la voie de la ratification de la Convention d'Istanbul » ;
- 4 décembre : La Cheffe de Bureau a participé à la table ronde sur la collecte et la vérification de données sur les réfugiés et les apatrides organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ;
- 6 décembre : La Cheffe de Bureau a prononcé l'allocution d'ouverture lors du débat public sur les projets de procédure pénale et de Code pénal organisé par le projet « Soutien de la réforme judiciaire – soutenir la réforme de la justice pénale et harmoniser l'application des normes européennes en Arménie » ;

- 10 décembre : La Cheffe de Bureau a été invitée à donner une conférence à la *Quality International School* pour marquer la Journée des droits de l'homme ;
- 11 décembre : La Cheffe de Bureau a prononcé l'allocution d'ouverture de la conférence régionale sur les défis actuels concernant les cadres procéduraux et institutionnels régissant le fonctionnement de la profession d'avocat en Arménie, en Géorgie, en République du Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 30 octobre-1^{er} novembre : Visite à haut niveau du CdE concernant la Convention d'Istanbul ;
- 2-12 décembre : Visite de suivi périodique du CPT en Arménie.

Rabat

Situation du Bureau

Équipe principale : 2 personnes ; personnel affecté au projet : 4 personnes ; total : 6 personnes.

Le Bureau coordonne principalement la mise en œuvre au Maroc du Programme régional conjoint UE/CdE « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée » (Programme Sud 3) 2018 – 2020. Il apporte également un appui logistique *ad hoc* à la mise en œuvre du Programme régional UE/CdE au Maroc « CyberSouth – Coopération en matière de lutte contre la cybercriminalité dans le voisinage sud » (2017-2020), au projet régional conjoint UE/CdE « Action Globale sur la Cybercriminalité Elargie (GLACY+) » (2016-2021), au projet de lutte contre les discriminations au Maroc (CV de la Norvège), au projet de promotion de la liberté d'expression et du pluralisme des médias au Maroc et l'appui à la protection des données personnelles au Maroc (CV de la Norvège) et d'autres projets menés dans le cadre du Partenariat du Voisinage entre le CdE et le Maroc 2018-2021.

Etat de mise en œuvre des programmes

Programme UE-CdE « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée »

- Un atelier de co-construction a été organisé avec la Délégation Interministérielle des Droits de l'Homme (DIDH) pour le développement d'un tableau de bord pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PANDDH au Maroc du 15 au 17 octobre à Rabat, regroupant l'équipe de suivi de la DIDH, de représentants des principaux Ministères de tutelles concernés et de représentants des Régions. Un second atelier fut organisé le 5 et 6 décembre à Rabat.
- Dans le cadre du « Programme Sud III » : « Assurer une gouvernance démocratique durable et les droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée », et suite à la formation des formateurs HELP qui a eu lieu à Strasbourg le 25-26 mars 2019, le Bureau du Conseil de l'Europe au Maroc a procédé au sein de son bureau à la remise des certificats HELP à l'ensemble des participants le 1er novembre.
- Cela a été l'occasion pour les tuteurs de discuter autour de ce programme et de ses différents cours ainsi que de présenter l'avancée de la contextualisation du cours HELP sur la « Violence à l'égard des femmes et la violence domestique ».
- Le Conseil de l'Europe en collaboration avec l'Institut Supérieur de la Magistrature (ISM) et la Présidence du Ministère Public (PMP) a organisé le lancement transfrontalier du cours sur la « Violence à l'égard des femmes et Violence Domestique » à Rabat le 25 et 26 Novembre au sein de l'ISM. Plusieurs représentants de la région ont participé à cette activité notamment la Tunisie, le Liban, la Jordanie et la Palestine.
- Le Conseil de l'Europe, en collaboration avec la Présidence du Ministère Public, a organisé des sessions de formation sur la lutte contre la violence faite aux femmes visant à renforcer le rôle des magistrats du Ministère public dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique le 12 et 13 décembre à Marrakech et le 16 et 17 décembre à Agadir, destinées aux magistrats du parquet.

Contribution volontaire de la Norvège

- Dans le cadre du partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec le Maroc 2018-2021 et financé par la Norvège, le Conseil de l'Europe a organisé en partenariat avec le Forum Méditerranéen pour la Jeunesse (FOMEJE), une conférence sur la lutte contre le discours de haine dans les médias destinées à des jeunes journalistes du Forum Marocain des Jeunes Journalistes (FMJJ) du 6 au 8 décembre à Asilah.
- Dans le cadre du partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec le Maroc 2018-2021 et financé par la Norvège, le Conseil de l'Europe a organisé, en collaboration avec l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication, le 9 et 10 décembre, un atelier de formation pour les étudiants de l'ISIC de 3ème année sur la thématique des « Pratiques journalistiques et fake news »

Autres programmes

- Dans le cadre du projet CyberSud, le 13 et 14 novembre, la deuxième réunion du groupe de travail chargé du développement du cours de base marocain sur la cybercriminalité et l'évidence électronique dédiée aux magistrats a eu lieu à l'Institut Supérieure de la Magistrature à Rabat. Pendant deux jours, au support du Conseil de l'Europe, les délégués marocains ont présenté le contenu du cours et ont discuté de sa future amélioration et de sa mise en œuvre.
- Dans le cadre du projet CyberSud, le Conseil de l'Europe a soutenu la Présidence du Ministère Public dans la dispense d'une formation de deux journées sur la coopération internationale dans le domaine de la cybercriminalité le 28 et 29 novembre à l'Institut Supérieur de la Magistrature destinée à 40 magistrats référents qui ont été formés sur les instruments de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité et sur comment obtenir les données à disposition des fournisseurs de services multinationaux.
- Dans le cadre du projet CyberSud, du 3 au 12 décembre, une Mission de suivi sur la formation des forces de l'ordre à la cybercriminalité et aux preuves électroniques avec les représentants des forces de l'ordre s'est tenue le 9 et 10 décembre à Rabat.
- La Commission de Venise a organisé le 23 et 24 octobre à Rabat en coopération avec le Médiateur du Royaume du Maroc ainsi que de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la francophonie (AOMF) et de l'Assemblée parlementaire de la francophonie une Conférence sur « Les droits de l'enfant, une priorité pour les parlementaires et les médiateurs de la Francophonie ».

Autres activités à signaler

- 10 décembre : le Chef du Bureau du Conseil de l'Europe au Maroc a participé au No Hate Speech Action Day dans le cadre de la journée internationale des Droits de l'Homme organisé par le Forum Méditerranéenne de la Jeunesse (FOMEJE), le Club Amalgame du Lycée Français International André Malraux (LFIAM) encadré par Mme Bouyarden et le comité national contre le discours de haine au Maroc en présence des élèves du lycée André Malraux à Rabat ;
- Le Ministère de la justice, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et la Présidence du Ministère public du Royaume du Maroc ont organisé la deuxième édition de la conférence de Marrakech sur le thème : « Justice et investissement : défis et enjeux » les 21 et 22 octobre. La conférence a connu la participation de Verena Taylor, Directrice du Bureau de la Direction

Générale des Programmes du Conseil de l'Europe, Muriel Decot, Secrétaire de la Commission européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ), le Chef du Bureau, et des membres du Conseil Consultatif de Procureurs Européens (CCPE) ;

- Le Chef du Bureau a participé à la 2e édition de l'Académie des jeunes leaders pour la démocratie, organisée par l'Ecole citoyenne des études politiques (ECEP) du Maroc, co-soutenue par l'Organisation Internationale de la Francophonie le 13 décembre à Salé.

Tunis

Situation du Bureau

Équipe principale : 3 personnes ; Personnel affecté au projet : 17 personnes ; Total : 20 personnes.

Le Bureau met en œuvre les activités spécifiques à la Tunisie prévues dans le cadre de deux programmes conjoints régionaux entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, à savoir « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée » (« Programme Sud III ») pour la période 2018-2020 et le « Programme CyberSud » pour la période 2017-2020 ; il met aussi en œuvre deux programmes conjoints UE/CdE intitulés « Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie (AP- JUST) » et « Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie (PAII-T) » pour la période 2019-2021, et six projets financés par des contributions volontaires émanant de l'Espagne, de la France, du Liechtenstein, de Malte, de Monaco, de la Norvège et du Portugal.

État de mise en œuvre des programmes

« Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie (AP- JUST) »

- Coordination : Dans l'attente de la prise de décisions stratégiques sur les besoins prioritaires par les bénéficiaires, le Comité directeur a validé les programmes de travail provisoires pour le premier trimestre 2020 lors de sa 2^e réunion, tenue le 11 décembre. Les efforts visant à renforcer la coordination et la coopération entre les principales parties prenantes, y compris les représentants de la société civile et d'autres donateurs et acteurs internationaux, se sont poursuivis.
- Soutien institutionnel : En association avec la Fondation allemande pour la coopération juridique internationale (IRZ), le Tribunal administratif de Tunis et l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE), en décembre, la Commission de Venise a co-organisé un séminaire régional sur les litiges électoraux lors duquel le Président de la Commission a prononcé une allocution principale, ainsi qu'une réunion avec des responsables de haut niveau (voir plus bas).
- E-justice : Des ordinateurs ont été fournis aux centres de formation régionaux du ministère de la Justice et à l'Institut supérieur de la magistrature au mois d'octobre ; les premières activités de renforcement des capacités sur le nouveau système de gestion des affaires pénales destinées aux acteurs de la justice ont ensuite été mise en œuvre dans différentes régions. Une base de données et une plate-forme de consultation en ligne ont été mises au point avec succès et seront accessibles au début de l'année 2020. Liées au nouveau système de gestion des affaires pénales du ministère de la Justice, elles permettront tant aux avocats qu'aux parties aux litiges d'accéder à certaines informations.
- Accès à la justice/soutien à la société civile : Un mandat et un dossier d'appel d'offres en vue de la conduite d'une analyse du secteur des juridictions commerciales ont été élaborés en consultation avec le ministère de la Justice, la délégation de l'UE et d'autres parties prenantes. Le programme de subventions pour soutenir l'accès à la justice par le biais d'acteurs non étatiques a été finalisé et, à l'issue d'une évaluation des besoins en matière d'indexation de la jurisprudence de la Cour de cassation de la Tunisie, une expertise sera fournie au ministère de la Justice et aux autres parties prenantes.
- CEPEJ : En octobre, à Strasbourg, lors d'un événement entre pairs sur le rôle des conseils de la justice dans la promotion de l'indépendance de la justice dans la région MENA, les participants ont mis leur expertise et leur savoir-faire en commun. En outre, des feuilles de

route pour soutenir le Conseil de la justice, l'Inspection générale du ministère de la Justice et la Cour de cassation ont été élaborées, les besoins prioritaires de cette dernière ayant été définis conjointement lors d'un atelier en novembre. Par ailleurs, en octobre, une formation et des échanges avec les experts du groupe de travail du CEPEJ sur la médiation ont été organisés afin de renforcer les compétences des avocats de la défense sur les procédures de médiation et les procédures civiles et commerciales.

« Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie (PAII-T) »

- **Coordination** : Après de nombreuses consultations entre les instances indépendantes, la délégation de l'UE et le CdE, des programmes de travail couvrant toute la durée du PAII-T (2019-2021) ont été conçus et validés par les parties prenantes, y compris les autorités nationales, les instances indépendantes les organisations de la société civile, lors de la 1^e réunion du Comité directeur, qui s'est tenue le 11 décembre. La Commission de Venise a facilité la tenue d'un échange de vues avec des représentants des instances indépendantes dans le cadre de la « Ligue des Instances indépendantes » (LIPI) dans le but d'identifier des moyens possibles pour soutenir la Ligue en tant que mécanisme de coordination des instances indépendantes et médiateur dans les relations avec la société civile.
- **Soutien transversal/fondement juridique** : Un diagnostic du fondement juridique des instances indépendantes, établi par des experts tunisiens sous l'égide de la Commission de Venise dans le but de renforcer leur indépendance et leur fonctionnement effectifs, a été présenté aux représentants de ces instances et de la délégation de l'UE en novembre. Des propositions pour les cadres juridiques et normatifs tant individuels que collectifs des instances indépendantes vont désormais être élaborées. En coopération avec le Service des relations avec les instances indépendantes et leur comité technique, la Commission de Venise a renforcé les capacités de ces dernières en matière de visibilité et de communication (en octobre) et sur les questions budgétaires (en décembre).
- **Instance de lutte contre la traite des êtres humains** : Le soutien spécialisé apporté en vue de l'instauration d'un mécanisme national d'orientation s'est poursuivi. Un certain nombre d'outils pour ce mécanisme, dont des fiches d'identification et d'orientation, ont ainsi été mis au point et seront testés et validés lors d'ateliers régionaux de simulation.
- **Instance de lutte contre la corruption** : Lors d'un congrès organisé à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption (le 9 décembre), et avec le soutien du Conseil de l'Europe, l'instance nationale de la lutte contre la corruption (INLUCC) a lancé sa station de radio, baptisée « Nazaha » (« intégrité ») pour promouvoir la transparence et sensibiliser le public à ce phénomène. Une assistance technique est actuellement fournie pour la mise en place d'un centre des médias de l'INLUCC et d'une formation en ligne sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. En outre, l'expertise fournie par le CdE a contribué à renforcer les capacités d'analyse opérationnelle dans les domaines de la lutte contre le blanchiment de capitaux, la lutte contre financement du terrorisme et la comptabilité judiciaire. Grâce à l'assistance du CdE, l'INLUCC est devenue membre du Réseau Šibenik des organismes de prévention de la corruption.
- **Instance de lutte contre la torture** : Élaborés sous la responsabilité de l'instance nationale de prévention de la torture et de la Direction générale des services pénitentiaires, qui relève du ministère de la Justice, le Manuel sur le droit pénitentiaire tunisien et le Guide à l'usage des détenus sont désormais achevés. Après leur approbation par le ministre de la Justice, ils ont été officiellement lancés lors d'un événement de haut niveau organisé dans une prison et un centre de formation régionaux à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, célébrée le 10 décembre. Le CdE a aussi soutenu les échanges de connaissances et de bonnes pratiques entre les membres de l'instance nationale de prévention de la torture et leurs pairs concernant le rôle des mécanismes nationaux de prévention et le traitement de la torture lors d'événements organisés à Tbilissi (octobre), Strasbourg et Erevan (novembre), ainsi qu'à Tunis (décembre).

- Instance de protection des données : Un manuel sur les opérations de contrôle, puis une formation sur le même thème à l'intention des membres de l'instance de protection des données, ont été conçus avec l'assistance d'experts du CdE.
- Instance sur les médias : Une expertise et des conseils ont été fournis à l'instance indépendante dans la préparation de son rapport sur les élections présidentielle et législatives, et des mesures visant à renforcer sa capacité de suivi ont été mises en œuvre.
- Instance sur l'accès à l'information : Le Bureau a continué d'apporter un soutien en vue de la création d'un « centre de données numériques » visant à faciliter les enquêtes et le travail en réseau des agents chargés de l'information.
- HELP : L'adaptation au cadre juridique et au contexte tunisiens des formations HELP relatives à la violence fondée sur le genre et la violence domestique et à la traite des êtres humains, confiée à des experts nationaux, est désormais achevée. Ces formations ont été officiellement lancées lors d'un événement régional organisé au Maroc en décembre, en présence des parties prenantes tunisiennes, et notamment des représentants de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP). La phase de tutorat a commencé au cours du même mois, avec la participation 20 professionnels du droit tunisiens, en particulier des juges, des avocats, des procureurs et des agents de la police judiciaire.

Programme Sud III

- Violence à l'égard des femmes : À la suite de la notification officielle, par la Tunisie, de son intention d'adhérer à la Convention d'Istanbul (voir plus bas) et pour préparer cette adhésion, le CdE a fourni une assistance pratique et technique au ministère de la Femme et à d'autres parties prenantes, notamment par l'intermédiaire d'experts du GREVIO et dans le cadre d'un séminaire intitulé « De la loi n°2017-58 à la Convention d'Istanbul » ayant eu lieu à La Marsa en octobre.
- HELP : voir la section consacrée au projet PAII-T (il est à noter que pour la formation HELP sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, les ressources ont été tirées tant du Programme SPIII que du projet PAII-T).

CyberSud

- Divers événements ont été organisés pour familiariser des agents de la Police et de la Garde nationale avec les ressources du CdE sur les preuves électroniques, à savoir le Guide relatif aux preuves électroniques, les lignes directrices sur la criminalistique numérique et les Procédures opérationnelles standard pour la collecte, l'analyse et la présentation de preuves électroniques, conçues par le Groupe européen de formation et d'éducation en matière de cybercriminalité (ECTEG) et traduites en arabe avec le soutien de CyberSud. En octobre, dans le cadre du projet, des représentants tunisiens ont participé à une conférence de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, qui était axée sur la lutte contre le terrorisme ; ils ont aussi assisté, les 3 et 4 décembre, à la première réunion du Réseau judiciaire CyberSud, qui s'est déroulée au Bureau du Procureur Général à Lisbonne (Portugal).

Action de suivi

- Une fois que le nouveau gouvernement aura été mis en place, les travaux relatifs à l'adhésion de la Tunisie à la Convention d'Istanbul et au Groupe Pompidou reprendront.

Autres activités à signaler

- Protection de l'enfance : La Tunisie est devenue le 45^e État partie à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) après le dépôt, le 15 octobre, de ses instruments d'adhésion ;

- 29 octobre : Autonomie locale et régionale : La Tunisie a obtenu le statut de Partenaire pour la démocratie locale du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 16 octobre : À Tunis, lors d'un séminaire sur le rôle de la Haute Instance des finances locales dans la réalisation des objectifs de la décentralisation, le Vice-Président du Congrès, Xavier Cadoret, a prononcé une allocution principale et a participé à d'autres réunions bilatérales ;
- 12 et 13 décembre : Le Président de la Commission de Venise, Gianni Buquicchio, a tenu des réunions bilatérales avec le Président du Tribunal administratif, le Président du parlement, le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, le Secrétaire d'État du ministère des Affaires étrangères et le Chef de la délégation de l'UE.